

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 17 FEVRIER 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

OUVERTURE DE LA SEANCE A 14 H 30

Monsieur le Maire

Mardi 17 février, la France compte 5 200 000 chômeurs. J'ai fait le choix d'ouvrir ce Conseil Municipal par l'évocation de ce chiffre particulièrement éloquent et symbolique. Ce chiffre dit beaucoup de la souffrance d'hommes, de femmes et de familles qui aujourd'hui sont dans une situation précaire. Il dit beaucoup, aussi, de la situation économique de notre pays. Le Gouvernement invoque le retour à la croissance, mais il semble que de simples paroles ne suffisent pas à améliorer concrètement et durablement les choses. Aussi, ce chiffre révèle l'incapacité manifeste du Président de la République à redresser cette situation plus que préoccupante.

Dans ce contexte, François Hollande a tenu le jeudi 5 février dernier une cinquième conférence de presse où il annonce notamment « le durcissement des sanctions pour les mauvais élèves » dans le cadre de la loi SRU. Cette loi sera « strictement appliquée » a indiqué le Président. Il a également précisé que « les communes ne pourront pas s'en dégager et, s'il le faut, les sanctions seront renforcées » Quel courage ! Comme chacun de vous le sait, la Ville de Grasse avec 13.81% de logements sociaux doit s'acquitter de pénalités pour le non respect de la loi SRU qui impose 20% de logements locatifs sociaux. Pour autant, face au montant exorbitant que représente le paiement de ces pénalités pour notre collectivité, j'ai souhaité avec l'ensemble de la majorité municipale engager un premier recours auprès des services de l'Etat, dans un dialogue constructif et apaisé. A ce titre, j'ai personnellement saisi le Préfet des Alpes-Maritimes ainsi que le Préfet de Région, Monsieur CADOT, et nous avons réussi à obtenir une division par deux de la majoration des pénalités SRU, notifiée par les services de l'Etat le 19 décembre dernier. Cela représente 250 000€ de baisse sur les 500 000€ de pénalité initialement prévus. Bien que ces premiers résultats soient encourageants, j'entends poursuivre nos démarches afin d'obtenir une nouvelle baisse de ces pénalités. Avec les services compétents qui ont, et je veux le souligner ici, effectué un travail remarquable, nous avons engagé un second recours auprès de l'Etat le 3 février dernier. Aussi, je vous le dis, mes chers collègues, nous allons continuer à nous battre pour sortir Grasse de cette situation préoccupante, en travaillant à la mise en œuvre d'une politique de développement du logement qui ne relève pas seulement du domaine du logement social. Aujourd'hui, il est évident que le logement locatif social répond au besoin d'une certaine catégorie de la population qui est en grande souffrance et dans une situation précaire. Mais ne devrions-nous pas, en parallèle, envisager la mise en place de mécanismes qui permettent aux Français, et donc aux Grassois, d'accéder à la propriété ?

Comme par exemple la création de prêts à taux zéro qui ne soient pas réservés strictement aux primo-accédants ; ou encore, donner la possibilité à nos concitoyens de déduire les intérêts des emprunts immobiliers de leur revenu imposable. Je suis convaincu qu'il faut permettre aux classes moyennes, à la « France qui travaille » d'accéder à la propriété, parce que lorsque l'on a accédé à la propriété, on est moins vulnérable aux accidents de la vie. Etre propriétaire de son logement c'est la première des sécurités pour une famille. Mais cela, notre Président ne semble pas l'entendre. Une fois de plus, face à son échec cuisant dans la lutte contre le chômage, la seule solution que propose le Président de la République, c'est celle du recours au social et au matraquage fiscal. Il fait le choix de niveler vers le bas en continuant le matraquage financier des collectivités locales, en sanctionnant les communes qui ne peuvent répondre aux exigences dictées par le gouvernement. Ce dernier feint de ne pas connaître les difficultés singulières que les communes rencontrent pour créer du logement social, comme c'est le cas à Grasse. Aussi, je veux dire cet après-midi, qu'il ne suffit pas de produire des logements sociaux pour régler la problématique du logement sur notre territoire. Il faut avoir également le courage de s'attaquer au parc résidentiel et être force de propositions alternatives. Car il est à mon sens tout aussi important de sortir des gens du parc social que de produire des logements. Je veux dire devant notre assemblée qui va se réunir cette après-midi pour travailler sur le débat d'orientation budgétaire, sur tant de sujets de société, que les propos tenus par le Président ne m'effraient pas et ne changeront pas mon cap. J'ai déjà engagé une démarche et je continuerai à travailler main dans la main avec les services de l'Etat afin de trouver des solutions et surtout faire annuler ces pénalités. De plus, le contexte financier international nous a conduit à engager des négociations importantes sur nos emprunts. La décision récente de la BNS de déflaonner le franc suisse a été lourde de conséquences pour nombre de collectivités telles que Grasse, dont certains emprunts sont

aujourd'hui indexés sur la valeur du franc suisse. Aussi, dans ce contexte, je me réjouis que la Ville de Grasse soit parvenue à régler le dossier DEPFA, en réussissant après de longues négociations à obtenir la mise en place d'un taux fixe, alors même que certains en doutaient fortement et que d'autres préconisaient de ne pas mettre en place un taux fixe, comptant sur la baisse du franc suisse. Aussi, je tiens à redire ici ma volonté acharnée de poursuivre ce travail de renégociation des emprunts structurés de la Ville de Grasse, mené en lien avec la Direction des Affaires Financières que je remercie pour son travail à mes côtés et j'adresse un remerciement tout particulier à Johann LUBATTI.

Aujourd'hui, ces efforts paient. Concrètement, la municipalité va économiser 500 000 €/an sur le seul dossier DEPFA.

Par ailleurs, au-delà du contexte financier et économique, national et international, qui pèse lourdement sur les collectivités locales dans une économie mondialisée, je veux également aborder un tout autre sujet qui me préoccupe, et qui vous préoccupe je le sais, celui des attaques terroristes et des actes barbares dont la France a été victime récemment et qui touchent aujourd'hui un pays voisin, le Danemark. Aussi, de la même manière que le monde entier s'est fortement mobilisé autour de la France à la suite des attentats des 7 et 8 janvier derniers, j'adresse aujourd'hui, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mes pensées les plus sincères aux Danois, victimes eux aussi de la folie de l'extrémisme.

Mes Chers Collègues, il y a quelques semaines, nous étions tous Charlie.

Aujourd'hui, nous sommes tous Danois.

Aussi, je propose que nous fassions une minute de silence en hommage aux victimes danoises.

Silence

Je vous remercie.

Dans ce contexte si particulier, cette guerre contre l'extrémisme que nous devons mener, je veux réaffirmer ma volonté de mettre en place à Grasse une politique sécuritaire forte. Je l'ai toujours dit, la sécurité est aujourd'hui la première des libertés. Chaque Grassoise, chaque Grassois doit se sentir en toute sécurité dans sa ville. Pour cela, les actions conduites conjointement avec le Procureur de la République, Monsieur le Sous-préfet, la gendarmerie nationale, la police nationale, la direction centrale du renseignement intérieur, les services de renseignement, la police des airs et des frontières dans le cadre du groupe de lutte de traitement de la délinquance le GLTD, portent aujourd'hui leurs fruits. La délinquance a baissé d'un tiers sur notre territoire. Nous devons souligner l'efficacité de ce dispositif et rappeler les résultats positifs qui en découlent. De la même manière, comme vous le savez, je souhaite créer un Hôtel de Police municipal digne de ce nom, afin que nos policiers municipaux puissent travailler dans des conditions optimales. C'est, je le crois, un acte fort.

En outre, depuis plusieurs semaines maintenant, j'ai demandé à nos policiers d'aller à la rencontre des commerçants grassois, du centre-ville et des hameaux, afin de recueillir leurs doléances et leurs préoccupations en matière de sécurité. A ce jour, nos policiers ont effectué près de 260 visites, et chacune des situations évoquées fait l'objet d'un examen attentif par nos services. Enfin, nos policiers pourront bientôt tirer de nouveau à Grasse, et je suis satisfait de cela. C'est pourquoi, au regard des éléments contextuels évoqués en préambule, je suis absolument convaincu de la nécessité de mettre en place une politique sécuritaire forte, en parallèle au travail que nous menons pour développer l'offre commerciale de notre ville, avec les hôteliers, avec les commerçants, avec les entrepreneurs de notre territoire. Cela nous permettra de faire rayonner davantage notre cité et de lui rendre son éclat, pour le bien-être de ses habitants d'abord, et pour le plaisir de nos visiteurs ensuite. Aussi, je souhaite à présent que nous abordions le débat d'orientations budgétaires avec à l'esprit ce seul objectif à atteindre, l'intérêt supérieur de nos concitoyens.

Merci pour votre attention.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Je vous propose de nommer Monsieur Chems SALLAH secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès verbal du 9 décembre 2014. Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès verbal ?

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Le procès verbal de la séance du 9 décembre n'appelle pas de remarque particulière de notre groupe en ce qui concerne la retranscription, qui est exacte, des débats autour des délibérations à l'ordre du jour. Par contre le procès verbal rend compte une fois encore, et vous venez de le faire, de la déclaration politique générale que vous avez, Monsieur le Maire, instaurée depuis plusieurs séances.

Monsieur le Maire

Depuis la première.

Monsieur Paul EUZIERE

Permettez-nous de vous indiquer que ces longues déclarations en ouverture du conseil ne sont pas conformes à la Loi, en l'occurrence au code général des collectivités territoriales dont l'article L 2121-10 dispose que toute convocation est faite par le Maire et qu'elle indique les questions portées à l'ordre du jour et qu'elle est mentionnée au registre des délibérations affichées ou publiées. Or, l'ordre du jour n'a jamais mentionné de déclaration de politique générale préalable au Conseil. Je tiens à rappeler que dans toutes les assemblées élues de la République lorsqu'un représentant d'un exécutif prend la parole, le ou les représentants de l'opposition ont automatiquement droit d'intervention. C'est une règle démocratique et républicaine de base qui s'applique partout en France. Nous souhaitons que soit respecté le fonctionnement prévu par le CGCT pour l'esprit démocratique dans nos institutions et que ne soit abordé et traité que les questions figurant à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Il n'est pas dans mon habitude de ne pas donner la parole aux groupes d'opposition. N'est-ce pas Monsieur EUZIERE ?

Monsieur Paul EUZIERE

On ne parle pas de cela mais des déclarations de politique générale qui n'ont pas leur place quelque soit la teneur ou le gouvernement dans une assemblée d'une collectivité territoriale.

Monsieur le Maire

J'intégrerai cette déclaration dans l'ordre du jour et je vous donnerai la parole pour pouvoir répondre si votre groupe souhaite s'exprimer sur ces questions. Vous pourrez intervenir individuellement. Lorsque dans une assemblée l'exécutif s'exprime, l'opposition doit pouvoir s'exprimer de la même manière. D'ailleurs, j'ai toujours respecté les échanges et ensemble nous avons construit le fonctionnement des commissions dans le souci de respecter votre capacité d'expression. J'intègre votre remarque qui est fondée. Chaque groupe, chaque personne pourra s'exprimer en réaction à un discours de politique générale que je souhaite conserver.

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIONANNI

Non.

Monsieur le Maire

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIONANNI

Non.

Monsieur le Maire

Avant d'aborder notre ordre du jour, une modification a été apportée à la délibération soumise à notre Conseil que vous avez reçue le 11 février 2015 par mail « N°6 » concernant le débat d'orientation budgétaire. En effet, une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau en page 6 « Typologie de la dette d'après la charte Gissler ». Le montant de l'encours reste inchangé ; il convient de tenir compte des modifications apportées sur le calcul des pourcentages et le nombre de produits. Ce document vient de vous être remis sur table. Cette modification corrige cette erreur.

De plus, sur la garantie d'emprunt OGEC FENELON, il faut lire à l'article 1 pour l'emprunt crédit agricole : Taux d'intérêt révisable capé et non taux d'intérêt fixe. J'ai souhaité cette modification pour être en parfaite transparence dans les éléments qui nous permettront de prendre un choix et dans les demandes formulées par les organismes bancaires auprès de l'institut Fénélon.

Merci de bien vouloir noter notre prochaine date du Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 14 avril 2015 à 14h30.

Je vous propose de débiter notre Conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Pour la quatrième année consécutive, et pour répondre aux exigences imposées aux collectivités de plus de 50 000 habitants par la loi dite « Grenelle 2 », la ville de Grasse a rédigé un rapport sur sa situation en matière de développement durable et au-delà du strict respect de l'obligation réglementaire. Ce rapport est l'occasion pour la ville de mesurer son action au regard des finalités et des principes définis par le cadre national de développement durable. Loin de s'afficher comme un catalogue de ses réalisations, l'approche choisie présente un état de contribution de chaque service aux objectifs nationaux. Elle constitue, ainsi, un support d'analyse stratégique utile au cheminement progressif de l'action publique vers une cohérence renforcée de développement durable. En interrogeant annuellement l'adéquation entre objectifs, moyens (humains, techniques, financiers) et les dispositifs mis en place, cet exercice vise à dégager des pistes de progrès. Je souhaite que ces ajustements s'inscrivent au fil du temps dans le plan d'actions de notre démarche de développement durable (ou Agenda 21). Je donne la parole à mon adjointe Annie DUVAL qui est en charge de l'écologie et du développement durable. Elle vous présentera le contenu de l'édition 2014 ainsi que sa structure et son mode d'élaboration. Je souhaite remercier toutes les personnes qui contribuent à ces réflexions et qui permettent de produire de grandes économies.

Madame Anne-Marie DUVAL

Ce rapport a la même structure que les 3 précédents. Il représente un énorme travail de la part des services. C'est un recueil de données, pour savoir quelles sont les missions en matière de développement durable. Le développement durable ce n'est pas que l'environnement, ce sont aussi le social et l'économie. C'est un travail de fourmi que de récolter toutes ces données. Nous sommes soumis à des grilles de travail et je remercie chaque service. Nous vous avons transmis un recueil synthétique des données récupérées auprès des services. Ce rapport sert de pilotage politique et administratif pour notre collectivité, c'est aussi un vecteur de sensibilisation et de mobilisation progressive parce que c'est une reconnaissance du travail que les agents effectuent tous les jours et également une lisibilité des efforts. Ce rapport est scindé en deux parties :

1. Une ville engagée et responsable.
2. Une ville au centre de l'intercommunalité.

Nous vous présentons un rapport humble mais ce n'est pas pour autant qu'il n'est pas ambitieux.

Madame Frédérique CATTART

Voir intervention jointe en annexe.

Madame Anne-Marie DUVAL

J'ai écouté très patiemment et avec beaucoup d'intérêt votre réflexion. Vous avez raison, le site n'est peut-être pas à jour et vous me voyez désolée que le nombre des chaises longues soit en baisse de fréquentation. C'est un signe fort de manque de développement durable dans notre commune. Les vélos et les parapluies aussi. Par contre, vous n'avez pas relevé le fait que Monsieur CIOTTI nous ait décerné le trophée d'or pour le contrat de performance énergétique, pour le contrat de partenariat public privé et toute la formation que nous avons donnée aux agents de l'éco phyto, les jardins partagés Martelly, la révision du PLU.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Madame CATTART a indiqué que le document devait être adressé à la sous-préfecture. Cependant ce n'est pas une obligation. Il est transmis pour le contrôle de légalité or ce rapport ne fait pas l'objet de contrôle de légalité.

Madame Frédérique CATTART

On nous demande néanmoins de prendre acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et au service pour information.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Pour information mais pas pour le contrôle de légalité.

Madame Frédérique CATTART

Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai simplement fait des remarques concernant ce rapport. Je pensais qu'une re-lecture pour donner des informations justes serait judicieuse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le développement durable est très important : il y a sur notre commune un rond-point qui a été construit à Saint-Jacques qui va avoir un impact « empreinte carbone ». Le matin plus de 2000 voitures sont bloquées 10 minutes à ce rond-point du seul fait de sa construction. Ces 10 minutes perdues chaque jour par chaque véhicule correspondent à 600 heures pendant lesquelles nous consommons du carburant pour rien. Personne ne tient compte de cela, ni pour les usagers, ni pour leurs portefeuilles ni pour les émissions de carbone. Qu'est-ce qu'on attend pour le supprimer ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je souhaite juste rappeler à Monsieur CASSARINI que Monsieur DE FONTMICHEL avait pensé que l'avenir du transport était la voiture.

Monsieur le Maire

Je souhaiterais que l'on puisse revenir sur le travail, sur ce qui a été fait. Un peu comme vient de le faire Madame CATTART. En effet, on peut se dire que s'il y a une diminution sur le site internet, c'est peut-être que le site est à revoir. Nous devons en tirer des conclusions. Il ne faut pas masquer les chiffres afin d'en tirer des enseignements. On doit s'interroger afin d'améliorer les choses.

Madame Myriam LAZREUG

Je souhaite préciser les propos de Monsieur DE FONTMICHEL. Il a dit que nous étions dans une région où il est difficilement envisageable pour chacun de se passer de véhicule et il a regretté que les pouvoirs publics ne prévoient pas des aménagements routiers en cohérence. Par exemple, ne pas faire des ronds-points comme celui de Saint-Jacques qui perturbent la circulation.

Monsieur le Maire

Il n'a pas parlé du rond-point de Saint-Jacques.

Madame Myriam LAZREUG

Il n'a pas parlé du rond-point de Saint-Jacques mais il a précisé qu'aucun travaux cohérent ne permettait d'avoir un schéma cohérent pour les voiries. Et moi, je précise qu'on met des ronds-points imbéciles comme celui de Saint-Jacques.

Monsieur le Maire

Vous ne pouvez pas dire ce que Monsieur DE FONTMICHEL n'a pas dit, parce qu'il n'est pas là pour s'exprimer.

Madame Myriam LAZREUG

S'il n'est pas là pour s'exprimer alors on ne reprend pas ses propos.

Monsieur le Maire

Nous avons mis au procès verbal un certain nombre de choses et il assume ses propos. De plus Monsieur DEGIOANNI a le droit de s'exprimer.

Madame Myriam LAZREUG

Monsieur DEGIOANNI a le droit de s'exprimer mais je précise les propos de Monsieur DE FONTMICHEL.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y a les propos puis les réalités, les réalisations. Nous avons un problème avec la circulation. Hier au soir, il y a eu la commission déplacement et transport de l'agglomération. C'était fort intéressant car on voit qu'effectivement ce que vient de dire Maître LAZREUG est rigoureusement exact car les gens, faute de transport collectif cohérent avec une fréquence souhaitée, se réfugient dans l'utilisation du véhicule privé et que l'utilisation de la voiture crée des problèmes croissants. Il a été soulevé des questions d'aménagement du rond-point de Saint-Jacques. Dans cette même salle le 17 juin 2010 lorsqu'il a été voté la construction de cette aberration nous avons été un certain nombre à nous présenter contre. Aujourd'hui les pompiers sont obligés de modifier leur desserte et leur secteur du fait de ce carrefour. Lorsque l'on parle de développement durable, d'aménagement, il faut prendre en compte les réalités et lorsque l'on a fait des erreurs, les reconnaître et modifier les choses. Annie DUVAL faisait partie des personnes qui ont voté ce carrefour stupide. Il faut corriger les erreurs.

Monsieur Ludovic BROSSY

Je souhaite intervenir sur deux sujets. Le premier concerne la phrase de Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL : « l'avenir de la voiture c'est la voiture ». Il faut savoir que tous les grands groupes investissent aujourd'hui dans des parcs automobiles d'auto partage. C'était clairement une allusion à cela. Des fois il faut traduire notamment en ce qui concerne les grandes agglomérations. Le deuxième sujet concerne l'intervention de Madame DUVAL. Je trouve que les débats sont plutôt ouverts et il n'y a pas de condescendance dans nos échanges et je ne souhaiterais pas que l'on retourne à l'ère LELEUX où on passait son temps à prendre le ton de la condescendance tout le temps. C'était très pénible pour les débats. J'apprécie ce qu'a dit Monsieur le Maire, lorsqu'il y a un problème, il faut le traiter. Et ce que vous avez fait avec Madame CATTART, ce n'est pas normal, parce que vous avez nié le problème. Monsieur le Maire ne l'a pas fait. Ce n'est pas bien de votre part. On ne fait pas d'humour lorsque l'on remonte un problème.

Madame Annie OGGERO MAIRE

Vous avez demandé des points positifs Monsieur le Maire. Moi, j'en ai trouvé un, la fréquentation pour la manifestation Exporose, qui est en hausse 2 820 visiteurs en 2013 et 4 471 visiteurs en 2014. Voilà peut-être pourquoi les chaises longues ont été désertées, peut-être parce que les visiteurs étaient ailleurs. Il faut continuer à développer cette manifestation.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je souhaite revenir sur les propos de Monsieur Paul EUZIERE, lorsqu'il a cité Annie DUVAL qui a pris part au vote de la délibération concernant le rond-point de Saint-Jacques. J'y ai participé, ce n'est pas Grasse qui a créé ces problèmes de déplacement, ni la municipalité sortante. Il faut nuancer les propos, trouver du positif dans ce

qui a été fait, à la demande aussi des commerçants. Nous estimons que ce rond-point participe aussi en termes de développement économique local.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur SIRIBIE, cela est sympathique de défendre l'indéfendable. Seulement le problème est les trois hypothèses sur lesquelles les bureaux d'étude payés par le Conseil Général travaillent pour corriger la construction de ce rond-point. Je pense que nous aurions pu faire cette économie sur le budget départemental et sur le temps de nos concitoyens qui sont pris dans les embouteillages.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je n'ai pas nié l'existence du problème. Cependant, il faut nuancer ce qui a été fait et en ressortir ce qu'il y a de positif en terme de commerce de proximité.

Monsieur le Maire

Je félicite Annie DUVAL et les services pour l'excellent travail qui vous a été fourni, débattu. Ce travail montre qu'il y a de nombreuses améliorations qui donnent des économies d'échelle importante et qui permettront des pistes de réflexion pour l'avenir. Il faut toujours évaluer une politique publique et remettre en cause un certain nombre de choses afin de l'optimiser pour l'améliorer. Pour conclure sur la délibération et sur la question des déplacements qui est liée avec les questions d'empreinte de carbone : pour moi c'est une question prioritaire sur notre communauté d'agglomération dans l'Ouest du Département des Alpes-Maritimes que de trouver des solutions pour que nos concitoyens puissent avoir un quotidien amélioré en terme de déplacement. Monsieur CASSARINI vous avez raison de penser qu'il faut réfléchir à des pistes d'amélioration parce que nos concitoyens en ont besoin et j'ai moi même demandé dans le cadre du plan de projet du territoire d'étudier deux lignes de force. Vous avez d'ailleurs participé à ces travaux et j'ai souhaité que l'on puisse inscrire dans le projet de territoire et dans les commissions la réflexion sur le chemin de fer de Provence liant ainsi le plus grand ouest de notre département des Alpes-Maritimes avec le Tignet, le val du Tignet, Peymeinade et Saint-Jacques. J'ai souhaité un nouveau projet, une nouvelle réflexion pour améliorer le quotidien de nos concitoyens dans ce canton et je l'ai demandé aussi au sein de la Communauté d'Agglomération. La seconde est l'étude EGIS diligentée et financée à ma demande par le Conseil Général des Alpes Maritimes pour pouvoir étudier les impacts, les fonctionnements, les projets d'amélioration de circulation entre Peymeinade et Saint-Jacques, et Monsieur EUZIERE en a fait état puisqu'il est élu dans cette commission. Le Conseil Général finance cette étude afin de pouvoir regarder les pistes d'amélioration qui vous ont été présentées hier au soir. Nous aurons à en débattre en commission. Je serai preneur de votre regard et de votre analyse et nous devons ensemble travailler sur ce dossier. Nous devons encourager le transport en commun, le covoiturage. Il faut changer les mentalités, les usages des uns et des autres.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis très heureux d'apprendre que vous vous préoccupez des problèmes de circulation qui existent entre Peymeinade et Grasse. En 2010 le Conseil Général réalisait un rapport avec une enquête. La question était la suivante : Est-ce qu'il y a un problème entre Peymeinade et Grasse et est-ce que ce problème mérite qu'on s'y intéresse ? En 2010, vous étiez Conseiller Général et ce rapport avait conclu qu'entre Peymeinade et Grasse, il n'y avait pas de problème et cet axe n'a pas été inscrit parmi les 100 points noirs du département. Aujourd'hui vous semblez prendre conscience du problème, c'est très bien et depuis que vous êtes en charge de ce dossier la seule chose que vous avez faite pour résoudre le problème c'est nous planter un rond-point qui rallonge le trajet du fait de cette réalisation aberrante. Avant que la voie des CP soit ouverte et que l'on mette une ligne de bus, il faudra des années. Il suffirait de supprimer ce rond-point et de reconnaître l'erreur qui a été commise. Allez-vous le supprimer ?

Monsieur le Maire

Je crois deviner la posture politique qui vous guide dans cette déclaration. On ne peut pas déclarer tout et n'importe quoi et annoncer avec certitude ce qui se passe au Conseil Général. Tout cela n'est pas la vérité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est ce qui a été dit hier à la commission. Vous lirez le procès-verbal.
Vous pensez que monsieur DELHOMEZ dit n'importe quoi ? Et que le fonctionnaire qui l'accompagnait dit n'importe quoi ?

Monsieur le Maire

Monsieur RONDONI dit qu'il n'a pas dit cela. Vous attaquez à chaque fois Monsieur DELHOMEZ.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je défends l'idée simple que ce rond-point est une catastrophe. Je vous demande juste si vous allez le supprimer.

Monsieur le Maire

On ne peut pas avec la certitude qui est la vôtre, avec la connaissance parfaite des services des routes, des ouvrages d'art, du conseil général, des études, des rapports des études. Le plan noir de résorption des routiers ne date pas de 2010 mais bien avant cela. Nous travaillons pour pouvoir trouver des solutions parce qu'effectivement cette liaison entre Saint-Jacques et Peymeinade n'est pas reconnue comme un point noir départemental puisque cela a été fait sous la présidence de Monsieur ESTROSI. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes, le subdivisionnaire de l'époque qui s'appelle Michel VINCENT, les services des grands ouvrages, Anne-Marie MALLAVAN n'ont jamais conclu qu'il n'y avait pas de difficulté entre Peymeinade et Grasse. Si nous avons souhaité des cordons de comptage routier c'est bien parce qu'il y a un Conseiller général qui a travaillé pour que l'on puisse diligenter une étude, obtenir les concours financiers, trouver des solutions parce que je suis conscient de cette difficulté et parce que je souhaite la résoudre. Ce n'est pas la vérité de dire que les points noirs routiers de 2010 n'ont pas été retenus. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas en 2010 que cette réflexion a été menée. Nous avons mené beaucoup de réunions de travail : dernièrement dans le bureau de l'Adjoint de Saint-Jacques Monsieur GARNIER, en présence de Jean-Marc DHELIA, d'Anne-Marie MALLAVAN, d'Eric CONSTANTINI et Christophe BLAUD, afin de pouvoir proposer, dans la commission des placements, ces améliorations routières afin de permettre à nos concitoyens de mieux circuler.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'ai jamais dit que j'avais lu tous les rapports du Conseil Général. Vous placez dans ma bouche des propos que je n'ai pas tenus. Je ne fais que dire ce que j'ai lu dans la presse en 2010 et dire ce qui a été confirmé hier en commission par le fonctionnaire qui faisait la présentation et qui n'a pas été démenti par celui qui animait les débats Monsieur DELHOMEZ. Cette étude a été diligentée afin de voir quels étaient les problèmes et quelles solutions pouvaient être apportées. Le rapport conclut, il n'y a pas de problème entre Peymeinade et Grasse. Voilà pourquoi depuis 2010 le Conseil Général n'a pas diligenté d'autre étude. En revanche le Pays de Grasse en 2013 s'y est intéressé et il est vrai que cet axe qui a des problèmes de circulation majeurs ne fait pas partie de la liste des 100 points noirs du département. Maintenant vous vous préoccupez de ces problèmes de circulation mais les faits vous contredisent. Le rond-point qui a été placé majeure de 10 minutes le temps de trajet. La seule réalisation visible c'est ce rond-point que vous n'avez pas l'intention de supprimer. Je le regrette.

Monsieur le Maire

Je vous propose que l'on puisse prendre acte de ce rapport annuel sur la situation de la ville de Grasse en matière de développement durable.

DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL 2014

Intervention de Frédérique CATTART,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous- Ensemble et Autrement "

Quelques remarques.

Monsieur le Maire, vous présentez le rapport annuel du Développement Durable 2014, qui, je reprends vos propos « *loin de s'afficher comme une simple liste d'actions remarquables mises en œuvre dans l'année, il s'agit d'identifier les interactions à conforter ou à construire pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable* ».

Nous aurions donc -toujours selon vous - « *d'une part, un bilan des politiques menées et de l'autre une analyse des processus de gouvernance mise en œuvre par la ville pour élaborer, mener et évaluer son action.* »

Obligatoire, la valeur de ce travail -que nous soulignons- doit être valorisée par l'intérêt que nous y apportons.

Sur la première partie de vos propos, que faisons-nous comme constat ?

Ce rapport annuel est bien un recueil synthétique de données délivrées par les services municipaux sur les actions conduites dans le cadre du développement durable, une énumération des actions et statistiques marquantes de 2014.

Certaines informations interpellent ou sont erronées à la lecture de ce document.

En voici 3 :

Le site Internet de la ville de Grasse (p 9). Le tableau indique le nombre de visiteurs du site avec en axes de progrès, l'installation des outils participatifs pour favoriser une coproduction et concevoir un cadre de discussion pour collecter et répondre aux avis des citoyens. Je vous livre ces chiffres :

	2010	2013	2014
Nb de visiteurs	213 676	277 792	125 512
Nb de pages lues	1 117 190	872 620	416 053
Nb de requêtes en ligne	750	650	250

Soit près de 50 % en moins de visites et de pages lues.

Que peut-on penser de ces chiffres ?
Que peut-on penser des axes de progrès énumérer ?

A partir de quelles réflexions et analyses ?

Les siestes parfumées (p 54) : Là encore un tableau indicatif

Nb de personnes qui ont fréquenté les 3 sites sur Juillet et Août
2013 : 30 016 pour 65 transats
2014 : 23 536 pour 45 transats

Soit là aussi une diminution d'environ 25 % de personnes qui se sont installées sur les transats. Pas d'axes de progrès, pas d'analyses ?

Enfin des informations erronées au chapitre « **Promouvoir l'offre touristique et l'orienter vers des objectifs durables au point Office du tourisme** » (p 55):

Un espace où l'on y trouve des « *locations de vélos assistés électriquement* » qui n'existent pas. Pas plus que « *l'aire de stationnement pour camping-car la nuit sur la place de la Buanderie* ».

Je rajoute que cette information apparaît également déjà (!) sur le rapport final 2013 sur le développement durable mis en ligne sur le site de la ville de Grasse et donc consultable par nos concitoyens.

Depuis deux rapports, pas de vérifications avant diffusion.

Un panneau informatif de belle qualité est adossé au bâtiment de l'office et indique : « *Stationner à Vinci park -location de vélos et de parapluies, parking du cours Honoré Cresp* ». Renseignements pris, cette information est également erronée – la société Vinci a eu mis à disposition de ses clients -non pas des locations- des vélos... mais ce n'est plus le cas. Des parapluies sont prêtés, et non loués, actuellement aux clients sur présentations du ticket de stationnement.

Concernant la deuxième partie de vos propos : ce rapport présente-t-il une analyse des processus pour évaluer son action ?

La question est ouverte.

Les analyses sur ces données, les réflexions et les suites à mettre en œuvre sont chichement décrites et mériteraient d'être développées afin d'harmoniser les orientations politiques et les réalités du développement durable.

A partir de l'exploitation des données des 3 rapports 2012, 2013, 2014, la réalisation d'une évaluation de l'impact des politiques menées pourrait apporter des éléments de discussion au Débat d'Orientation Budgétaire.

Une relecture du rapport avant publication sur le site de la ville, et transmission à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et à la Sous-préfecture serait nécessaire, avec une page de conclusion qui finaliserait favorablement ce document.

Monsieur le Maire

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires, qui préfigurent les axes de priorités, et qui seront affichées au budget primitif, mais également de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. Dans le contexte national que nous traversons les mesures annoncées par le gouvernement seront intégralement mises en œuvre selon le calendrier prévu. A ce titre la baisse des dotations aux collectivités de 2015 à 2017 a été entérinée. Les impacts de ces mesures vont produire un effet dont les conséquences restent à évaluer, notamment pour un secteur local qui représente 70% des investissements publics. L'effort de maîtrise de la dépense sera strictement respecté avec un plan de 50 milliards d'euros d'économie pour l'Etat sur la période 2015-2017 :

- Etat et agences : 19 milliards
- Collectivités locales : 11 milliards, 3,67 milliards d'euros sur 3 ans
- Assurance maladie : 10 milliards
- Protection sociale : 10 milliards

Il faut préciser que les contributions imposées à cet effet viendront s'ajouter à celles de l'année précédente, et que sur 2014, la contribution s'élevait déjà à 1,5 milliard d'euros. En réalité et en cumulé de 2014 à 2017, ce sont 28 milliards d'euros qui ne seront pas versés aux collectivités locales par rapport aux dotations globales de fonctionnement de référence de l'année 2013. Pour cette année, la contribution des communes au redressement des finances publiques est amplifiée. Sur les 3,67 milliards d'euros concernant les collectivités locales pour 2015, l'effort demandé sera de 1,45 milliard d'euros pour les communes qui sont à comparer avec les 588 millions d'euros de l'année dernière. La contribution est donc 2,5 fois plus importante. Sur cette base pour la Ville de Grasse, la contribution au redressement des finances publiques par extrapolation peut donc être estimée à 1,2 million d'euros pour l'année 2015. Si personne ne conteste le fait que les collectivités doivent participer aussi à l'équilibre des comptes publics, c'est la brutalité de la diminution de la dotation et de ses effets qui est insupportable. Nous nous trouvons ainsi confrontés à des choix douloureux, avec des marges de manœuvre extrêmement étroites. C'est avec une grande gravité que je présente ce débat d'orientation budgétaire dans une situation financière très difficile dans laquelle j'arrive, en ce début de mandat, et nous nous rendons compte de ces marges de manœuvre extrêmement étroites. Nous allons donc devoir arbitrer sur des activités qui ne sont pas notre cœur de métier, trouver de nouvelles ressources en activant notre recherche de recettes dynamiques, tout en refusant d'augmenter davantage la pression sur la fiscalité des ménages. Car ce n'est pas notre approche. Cette situation communale très difficile doit nous réunir avec une transparence la plus totale. Je souhaite dire que je démarre cette mandature dans une situation qui n'est pas simple et qui demandera beaucoup d'effort, de courage et de détermination pour l'améliorer. Nous souhaitons une estimation prudente de nos recettes. La situation conjoncturelle ainsi que la baisse des dotations font que nous resterons très prudents dans les estimations de recettes. Notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages se traduit par le maintien des taux actuels. L'assemblée nationale a voté en novembre dernier une révision forfaitaire des bases fiscales à hauteur de 0,9% qui cumulée avec notre estimation de l'évolution physique donne un produit fiscal majoré de 1,3% par rapport à 2014. Cette progression fiscale correspond à ce qui a été constaté entre 2013 et 2014. Les compensations fiscales et la dotation communautaire seront ainsi anticipées au même niveau que le budget 2014. Par ailleurs, les droits de mutation, taxes fortement influencées par la conjoncture, seront inscrits à un niveau équivalent à ce qui a été perçu sur 2014. Les autres impôts et taxes pour lesquels le contexte économique est moins impactant sont maintenus à un montant constant. Fort du constat exposé précédemment, nous proposons une hypothèse par extrapolation de la baisse de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 1,2 million d'euros.

Le tableau qui vous a été transmis montre cette hypothèse de diminution de la DGF au regard du plan gouvernemental de réduction des dépenses publiques, en partant d'une contribution pour l'année 2013 de référence nulle. En tenant compte de toutes ces hypothèses le volume global de nos recettes de fonctionnement pour le budget primitif 2015 s'établirait autour de 66 millions d'euros. Malgré le recul de nos recettes, notre objectif d'épargne doit rester ambitieux et donc se situer autour de 4 millions d'euros pour 2015. En ce qui concerne les pénalités Solidarité et Renouvellement Urbain, alors que lors des trois premières périodes triennales la Ville de Grasse a répondu aux objectifs de la loi solidarité et renouvellement urbain en termes de production de logements locatifs sociaux, l'objectif n'a pu être atteint sur la période 2011-2013, pour différentes

raisons conjoncturelles et au regard de conditions économiques difficiles. Pourtant même si les chiffres seuls ne reflètent pas l'engagement historique de la ville qui dispose tout de même de 14% de logements sociaux, le faible taux de réalisation de la dernière période triennale a eu des conséquences graves en prononçant un constat de carence pour notre commune. La pénalité SRU d'environ 500 000 euros a été doublée au regard de cette carence, portant à 1 million d'euros cette amende pour 2015. Grâce à un premier recours, l'Etat a accepté de revoir cette majoration à 250 000 euros, soit une pénalité majorée de 750 000 euros. Néanmoins, la situation financière de la commune a amené à demander à nouveau l'annulation de cette majoration, afin de ramener la pénalité SRU au montant initial de 500 000 euros. En 2014, la commune a bénéficié d'un mode de calcul spécifique du montant des dépenses déductibles, qui permettait de prendre en compte les dépenses réalisées par la Communauté d'agglomération. Ce calcul a permis d'obtenir un montant des dépenses déductibles de 700 000 euros, permettant de ne pas avoir à verser de pénalité pour 2014 à hauteur de 500 000 euros et de déduire la somme de 200 000 euros, sur le prélèvement à venir de l'année 2015. Dans l'attente de la réponse de l'Etat, et dans un souci de transparence et de prudence, le montant de 550 000 euros sera inscrit, correspondant au 750 000 euros moins les 200 000 euros qui sont aujourd'hui actés par l'Etat. J'espère entre temps que le Préfet de Région, que le Préfet des Alpes Maritimes, que le Sous-préfet puissent entendre notre appel afin de ramener la pénalité à 500 000 euros.

Nous souhaitons vous proposer une vigilance toute particulière de la dette, pierre angulaire de l'équilibre. Nous ne pouvons occulter le « tsunami » du 15 janvier dernier lié à l'intervention de la Banque Nationale Suisse sur le taux de change Euro/Franc Suisse. Ce phénomène ne fait que confirmer notre stratégie agressive au quotidien dans le même état d'esprit que le protocole obtenu avec la banque DEPFA. L'accord nous a en effet permis de basculer les échéances de remboursement en taux fixe à 9%, alors qu'elles étaient indexées sur l'écart Euro/Dollar - Euro/Franc Suisse. Pour la SFIL, leur proposition de réaménagement du mois de septembre a été remise en cause suite à la récente réévaluation du Franc Suisse par rapport à l'Euro. Pour permettre la poursuite de négociations amiables la procédure contentieuse avait été suspendue. Toutefois en l'absence d'accord acceptable par la Ville, nous n'hésiterons pas à reprendre le recours contentieux. Nous devons faire preuve de lucidité dans les prochaines semaines, de façon à mesurer en toute sérénité les variables pouvant influencer notre décision. Les démarches à venir avec les organismes bancaires dans le cadre de nouveaux financements seront donc très encadrées et sécurisées.

Encours de dette au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

84 645

A ce montant il convient d'ajouter le montant de la dette liée aux investissements du Partenariat Public Privé d'Eclairage Public soit 4 025 000 HT pour la phase 1 des ouvrages réalisés en 2014. Un montant de 2 106 000 HT sera constaté à la fin de la réalisation des travaux de la phase 2, en 2015. Je souhaite que nous puissions intégrer ces questions du Partenariat Public Privé que je n'ai même pas signé.

Notre objectif est de minimiser le recours à l'emprunt afin de ne pas augmenter notre encours de dette et ne pas obérer notre capacité d'investissement future. L'enveloppe des Autorisations de Programme sera modifiée dans sa répartition lors du vote du Budget Primitif 2015, pour tenir compte notamment des avenants du Projet de Renouvellement Urbain. L'emprunt prévisionnel serait de 21,2 millions d'euros sur la période 2015-2017 correspondant à un désendettement théorique de 1,8 million d'euros.

Nous sommes à l'heure des choix et c'est dans le cadre de ce débat que nous devons dessiner les priorités politiques et les choix de gestion pour apporter une réponse adaptée à cette situation exceptionnelle.

- **Priorités de nos domaines d'interventions pour l'année 2015.**

La baisse accentuée des dotations nous contraint très fortement, nous devons donc limiter certaines actions, en nous recentrant sur nos missions fondamentales au cœur de nos compétences.

Conformément au projet politique porté par la majorité municipale, les priorités d'intervention proposées pour 2015 concernent :

- Une politique de sécurité volontariste en adéquation avec les demandes de la population
- La prise en compte de la dimension sociale de nos actions dans une conjoncture particulièrement difficile
- Une proximité par une présence massive des services sur le terrain, pour satisfaire efficacement les attentes de nos administrés.

La mise en œuvre des actions et projets menés pour répondre à ces priorités politiques devra se réaliser dans un cadre de gestion rigoureux et efficient.

- **Optimisation et rationalisation des moyens et ressources**

- Une nouvelle organisation administrative

Elle sera mise en place durant l'année 2015, axée sur la professionnalisation et la transversalité, et définie pour une meilleure polyvalence et réactivité des services. La gestion des ressources humaines aura un double challenge : professionnaliser et anticiper les besoins de façon à valoriser le recrutement en interne.

A ce titre, et pour mieux s'adapter aux évolutions des missions dévolues aux communes, il conviendra donc de mettre en place une politique de formation professionnelle dynamique et ambitieuse pour l'ensemble du personnel.

- Une recherche de ressources supplémentaires par une gestion patrimoniale, tarifaire et fiscale dynamique

Au travers d'une politique transparente de gestion du patrimoine, des tarifs aux usagers et des bases fiscales, la commune pourra améliorer ses ressources et permettre une lisibilité dans son action locale.

Les principales orientations proposées pour 2015

A- Les ressources : une maîtrise extrêmement rigoureuse des dépenses et une recherche de recettes supplémentaires

1) Optimisation de l'organisation administrative

Notre objectif de rationalisation des services passe par la mise en place d'une nouvelle organisation administrative et d'un contrôle de gestion adapté. Tout le débat sur l'axe stratégique de mise en service commun ou mutualisation prendra également tout son sens. L'implication de l'ensemble du personnel sera essentielle dans la mise en œuvre nécessaire de nouvelles méthodes de travail, et nécessitera un accompagnement au changement. Ainsi les informations relatives au fonctionnement et à l'organisation interne seront largement diffusées de façon à ce qu'à tous les niveaux chacun dispose du même niveau d'information. Pour accompagner cette démarche, il sera proposé de moderniser l'équipement des services, afin notamment d'adapter les outils aux nouvelles technologies et optimiser la dématérialisation de nos procédures. La maîtrise de la masse salariale passera nécessairement par le non-remplacement de certains départs à la retraite et la valorisation du recrutement en interne. Une démarche analogue sera opérée par les organismes « satellites » de la Ville de Grasse tels que le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Office du Tourisme et la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement dans la recherche de sources d'économies.

2) Gestion patrimoniale dynamique grâce au travail effectué sur l'actif de la ville

Les pratiques administratives des collectivités territoriales ont visé à gérer leur patrimoine plutôt qu'à les valoriser. Sans viser le seul impératif de rentabilité, il est nécessaire désormais de promouvoir une gestion plus dynamique de notre patrimoine, appuyée sur une stratégie cohérente et transparente. La mise en place de cet objectif passe par une bonne connaissance de notre patrimoine, au travers d'un inventaire physique complet des biens et de leurs caractéristiques. Sur la base de ce diagnostic, les choix seront décidés quant à l'opportunité d'une rénovation, d'une acquisition ou d'une cession, ainsi qu'au regroupement rationnel d'activités et de services.

3) Réforme de notre politique tarifaire

Les services et prestations que nous proposons aux usagers doivent faire l'objet d'une réflexion stratégique pour définir le montant appliqué, le contenu des prestations payantes, la nature et le seuil de gratuité,...

Il convient au préalable d'estimer de la manière la plus précise possible, le coût du service rendu, étape indispensable et déterminante pour élaborer une politique tarifaire pertinente et transparente.

4) Poursuite de la collaboration avec les services de l'Etat sur la fiscalité

Nous devons conforter notre étroit partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques pour un meilleur contrôle sur les bases fiscales et les taxes d'urbanisme.

B- Les actions et projets

1) Aménagement, urbanisme et développement durable

Nous souhaitons nous inscrire à travers le Plan Local d'Urbanisme dans une perspective de développement durable et de maîtrise de l'aménagement du territoire. Les axes privilégiés de notre développement seront basés sur la préservation de la qualité du cadre de vie et des continuités écologiques ainsi que la valorisation du patrimoine naturel. Nous allons établir des règles d'urbanisme en adéquation avec un nouveau modèle d'aménagement moins consommateur en terme d'espaces. Nous serons également dans une logique de renforcement de l'attractivité du centre-ville, en interactivité avec un développement dynamique plus élargi et équilibré des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. Les orientations d'aménagement qui découleront des réflexions menées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme devront être en adéquation avec les capacités financières de la Ville. Elles seront analysées grâce à la mise en place de partenariats avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire. Elles permettront de poursuivre en lien avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse notre politique volontariste de production de logements sociaux. Cette volonté s'affiche également dans le Projet de Renouvellement Urbain

2) Renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain, durant cette année 2015 va connaître une avancée significative en terme d'opérationnalité sur les grandes opérations structurantes qui le caractérisent.

Sur le centre :

Le chantier de la médiathèque, après la réalisation de la deuxième campagne de fouilles toujours en cours, permettra l'achèvement du gros œuvre de l'équipement.

Sur le quartier de la gare :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement mixte des hangars, le site sera libre de toute occupation artisanale à compter du mois de septembre, l'ensemble foncier sera ainsi racheté à l'Etablissement Public Foncier Régional et les premiers travaux pourront débuter. L'opération de désenclavement du quartier après la finalisation des études qui sont au stade projet aujourd'hui, fera l'objet d'une consultation afin d'initier les premiers ouvrages dans les prochaines semaines.

3) Politique de la Ville

L'année 2015, verra la mise en place d'un nouveau contrat de Ville piloté à l'échelle intercommunale sur ces territoires prioritaires, d'ores et déjà déterminés, les quartiers du Grand Centre et des Fleurs de Grasse.

En revanche, les dispositifs liés à la gestion urbaine de proximité et le coordinateur local de la sécurité et de prévention de la délinquance resteront en gestion communale. Les actions relevant de la compétence communale continueront également d'être financées par la ville.

4) Amélioration et entretien du patrimoine communal

Une nécessaire évolution des modes opératoires est engagée afin de développer la présence et la réactivité des équipes sur le terrain. Ce renforcement en terme de proximité se concrétisera par la mise en place ou la confirmation d'une organisation adaptée :

- La création d'une force d'intervention rapide dont le rôle sera d'être proactive et réactive en phase opérationnelle,
- une plateforme transversale entre les services afin de mieux traiter les demandes dans leur globalité,
- la confirmation d'une équipe d'intervention propreté dans le centre historique.

Une réflexion sera également menée sur la mutualisation des moyens mis à disposition entre les services et sur le renforcement des méthodes de travail et actions en régie municipale. Par ailleurs les équipes techniques sont également chargées d'optimiser la gestion du patrimoine communal. L'accent sera ainsi mis sur toutes les formes de travaux de mise en conformité des superstructures et infrastructures existantes.

Cette amélioration sera notamment poursuivie dans les écoles.

Certains travaux de requalification seront également entrepris en termes de voirie et d'aménagement d'espaces verts avec une recherche active de partenaires financiers.

5) Une politique sécuritaire renforcée

La présence des agents de la Police Municipale sera renforcée sur le terrain. Ils bénéficieront d'un accompagnement logistique adapté à leur mission délicate. Le renforcement des campagnes de sécurisation des habitations pendant les périodes dites sensibles, ainsi qu'un redéploiement spatio-temporel des agents en coordination avec les services de la Police Nationale, seront aussi mis en œuvre dès cette année. La vidéo-protection, atout majeur de l'exercice de notre mission, et dont le travail des agents qui la composent est régulièrement salué par les félicitations des services de la Police Nationale et de la Gendarmerie, va être confortée. Enfin 2015 verra la pose de la première pierre d'un outil considérable et indispensable, le futur poste de Police Municipale. Il alliera la modernité à un confort accru pour les agents et répondra aux exigences du quotidien.

6) Jeunesse, vie scolaire

L'année 2015 sera consacrée à la consolidation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Après une période nécessaire d'adaptation, les nouveaux mécanismes se mettent en place tant au niveau des familles, du personnel communal que du tissu associatif. Dans les écoles, différents métiers ont été touchés par les nouveaux plannings. Il est donc nécessaire de retrouver une cohésion que la réforme a fragilisée. Je félicite l'immense travail de Dominique BOURRET qui a su mettre en œuvre ce problème complexe imposé par le gouvernement.

7) Services à la population

Afin d'optimiser notre offre de service public dans les quartiers, une formation des agents a été mise en place dans les mairies annexes. Les agents seront ainsi en mesure de répondre aux différentes missions rencontrées au quotidien, pour satisfaire au mieux les administrés. J'ai apprécié le travail avec les syndicats en CTP. Le dialogue syndical, que nous avons eu, nous a permis ensemble de valider cette réforme à l'unanimité pour l'ensemble des mairies annexes. Une unanimité sur une telle réforme ne vient pas toute seule. Elle est le fruit d'un grand travail de l'administration en collaboration avec Madame VIDAL Adjointe en charge de l'état civil et qui a mené cette réflexion sur l'application de cette commande politique. Le service électoral a procédé à une réforme dans son organisation. Ainsi malgré l'augmentation des bureaux de vote, le personnel sera diminué eu égard à la suppression d'un des postes de secrétaire adjoint. Toutes ces mesures s'inscrivent dans un contexte de restriction budgétaire sans porter atteinte au service rendu au public.

8) Tourisme et commerce

Il est proposé pour 2015 la mise en place d'une nouvelle synergie entre le service évènementiel, les services commerce, foires et marchés ainsi que les commerçants afin de lier les manifestations festives à une attractivité commerciale. L'implantation d'une maison du commerce est envisagée pour insuffler cette nouvelle dimension. Cette structure aura pour mission de faciliter l'implantation de nouveaux commerces afin de diversifier et renforcer l'offre grasseoise. En terme d'animation, la mise en place d'une politique des marchés sur l'ensemble de la commune sera également privilégiée.

9) Culture

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Grasse est l'emblème de la lecture publique. Il participe à la diffusion du livre vers tous les publics, conserve et valorise le patrimoine ancien. Les documents sont rendus accessibles aux plus près des habitants et largement diffusés, notamment à travers les bibliothèques annexes dans les hameaux Grasseois. L'année 2015 verra l'ouverture au public de la Bibliothèque Antoine Maure sur le thème « Jardins et Paysages » avec un lieu dédié aux collections inédites. La médiathèque du centre-ville sera remplacée par une nouvelle annexe dans les anciens locaux de l'office du Tourisme, afin d'offrir un accès aux collections, en attendant l'ouverture de la Grande Médiathèque. Les Musées de la Ville de Grasse seront principalement concernés par la réouverture de la Villa Fragonard, suite aux travaux de restauration de la toiture et des huisseries, avec une scénographie complètement revue pour une ouverture au public prévue au mois d'avril.

Le service des archives communales continuera le développement du service médiation auprès des scolaires ainsi que la numérisation des collections, afin de les rendre accessibles sur un portail culturel commun de la Ville de Grasse. En période de restriction budgétaire la programmation de musiques actuelles à l'Espace Culturel Altitude 500 ne sera pas renouvelée. Néanmoins, la structure restera un lieu de rencontres et d'échanges proposant des activités culturelles. Le service Ville d'art et d'histoire verra le bilan effectué par le Ministère de la Culture sur les actions communales menées pendant dix ans sur ce label, et la signature d'une nouvelle

convention décennale si le cahier des charges et les actions effectuées sont éligibles à un nouvel engagement entre les partenaires.

10) Sports

L'équipe d'animateurs du service des sports est mise à contribution dans le cadre des nouvelles activités périscolaires afin d'offrir un panel d'activités de plus en plus fourni aux enfants des écoles grassoises. L'équipe joue un rôle également très important dans le cadre de l'accompagnement des associations afin que les 10 000 licenciés puissent exercer leurs activités favorites. En terme d'infrastructures, une réflexion sera menée dans le cadre de la couverture de la tribune du stade de Perdigon. Je l'avais annoncé et l'année 2015 verra cette réflexion menée. J'en profite pour remercier Monsieur Gilles RONDONI, Adjoint aux sports qui fait un travail immense auprès de ces 10 000 licenciés, auprès des dirigeants, des présidents de club d'association. Il sait avoir le discours juste pour expliquer les contraintes budgétaires qui sont les nôtres et expliquer également la volonté de construire une politique sportive.

Je remercie chaque groupe et chaque conseiller municipal qui apporteront leurs contributions à ce débat que je vous propose d'ouvrir.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Votre constat est accablant et je dois dire que votre démonstration est assommante au sens littéral du terme. Elle est assommante pour ceux qui ne savaient pas que la situation financière de la ville est catastrophique. C'est ce que nous avons dit, dans notre campagne municipale, il y a un an. Nous aurions aimé que vous fassiez ce constat à l'époque. Les finances de la ville de Grasse vont mal depuis 25 ans. Depuis la gestion DE FONTMICHEL, qui a créé une dette épouvantable. Cette dette ne s'est jamais affaiblie, remise sous la gestion de Monsieur LELEUX, bien au contraire. L'Etat Français est aujourd'hui en faillite et pour se défaire d'un certain nombre d'obligations, il demande aux collectivités locales de faire un effort. Pourquoi pas, sauf que la responsabilité incombe intégralement aux gens qui ont dirigé ce pays depuis 40 ans, vingt ans pour la gauche, vingt ans pour la droite, avec des politiques folles de toujours plus dépenser, de social, d'immigration qui entraînent des coûts faramineux pour le pays et les collectivités locales. Aujourd'hui, on se trouve au pied du mur et les efforts que l'on va demander, on va les demander à nos descendants : il faut en avoir conscience. En effet, régler le problème de la dette de Grasse, c'est s'engager sur 25 ans avec un programme drastique d'économie et je pense, Monsieur le Maire, que ce que vous présentez en prélude au futur vote du budget ne permettra pas de combler cette dette, loin de là. Les projets qui sont en cours et dont vous n'avez pas la responsabilité, en tout cas pour certains, tels que la médiathèque sont des trous financiers considérables. Qu'on ne vienne pas nous dire que c'est financé par le Conseil Général parce que je voudrais rappeler que les subventions du Conseil Régional, du Conseil Général ou de l'Etat Français c'est toujours l'impôt des Grassois. Ces projets vont aggraver un peu plus la dette, l'espace Martelly également et je crois qu'il aurait été tout à votre honneur de remettre en cause ces projets. Je crois que vous seriez suivi par vos élus mais peut-être par d'autres également. Il faut savoir trancher dans le vif. Lorsque vous dites que vous allez arrêter les programmations musicales de l'altitude 500, je ne suis pas sûr que ce soit cela qui coûte le plus cher dans le budget de la ville de Grasse, même si c'est un effort qu'il faut faire. Il faut arrêter les grands projets et je passe sur le funiculaire où 13 millions d'euros ont été jetés par les fenêtres. Tout cela ouvre les yeux aux grassois sur la situation financière très mauvaise dans laquelle vous avez une part de responsabilité, non pas en tant que gestionnaire de la mairie mais avec vos amis politiques qui ont géré cette ville depuis tant d'années. Nous constaterons dans les mois qui viennent que les efforts qui seront demandés aux grassois ne pourront l'être que sur leur feuille d'impôt. Il y aura inévitablement une augmentation. Tout cela est lié à ce que j'ai dit tout à l'heure, cette folle politique menée dans le pays, la décentralisation dont on nous a vanté les mérites dans les années 80-90 et où on a créé une structure supplémentaire qui s'appelle la région. On a créé les communautés d'agglomération, les métropoles, les super-métropoles et chacun sait que plus on a d'échelons de gestion de prise de décision et plus on crée d'augmentation de la masse salariale et plus on crée de dette. Je prends comme exemple le découpage des cantons dans lequel vous n'avez aucune responsabilité, Monsieur le Maire, ni vos amis politiques. Ce sont bien les socialistes qui ont fait ce nouveau découpage dans le département. Nous passons dans le département de 52 cantons à 27. C'est magnifique lorsque c'est présenté comme cela. On se dit, voilà des gens qui souhaitent faire des économies, sauf qu'au lieu d'avoir un conseiller général par canton il y en aura deux. Donc 27 multiplié par 2 égale 54. Ce qui revient à deux conseillers départementaux de plus. Tout cela prouve que derrière ces beaux discours tenus par les uns et les autres, il y a un enfumage total. Je souhaite, Monsieur le Maire, que vous réussissiez, que nous réussissions collectivement à diminuer la dette de la ville de Grasse mais je crains que compte tenu des politiques menées y

compris les vôtres, les contraintes européennes, les contraintes nationales vous obligent à mener des politiques dans lesquelles vous n'avez plus de liberté de choix et qui entraînent toujours plus de dépenses. Je pense au développement ininterrompu de l'immigration officielle et clandestine qui entraîne des coûts exorbitants pour l'état français et pour les collectivités territoriales.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci pour ces contributions à ce débat d'orientation budgétaire. Je voudrais rebondir sur l'intervention de Monsieur EUZIERE pour corriger un certain nombre de choses. Je déplore deux choses Monsieur EUZIERE : la première c'est qu'hier nous avons eu notre conférence des présidents et vous n'avez pas pu venir. J'étais avec Monsieur DEGIOANNI où nous avons évoqué ces questions là. Nous avons parlé des ratios, des comparaisons de tableau. Mais vous n'êtes pas venu. Ensuite nous avons ensemble construit un certain nombre de commissions de travail pour pouvoir venir dans cette assemblée en évoquant un certain nombre de choses. Dans la commission finance vous n'avez pas pu venir. Certes, Monsieur BROSSY était présent et nous avons débattu. Vous vous êtes aussi excusé et je pense que ce travail que vous demandez doit se traduire par un travail de régularité et de présence dans nos instances, dans nos commissions pour que vous puissiez contribuer, demander les éléments nécessaires pour pouvoir enrichir nos débats. Ces contributions positives que vous amenez, vous devriez les faire en amont de cela, pour qu'elles existent dans un débat d'orientation budgétaire. Je le déplore et je prends note de vos demandes. Vous avez raison de dire que l'on pourrait transmettre un certain nombre d'éléments complémentaires qui sont nécessaires. Qu'est-ce qui a été fait en consommation de masse salariale en 2013 puis en 2014 ? Quels sont les deltas ? Quelles sont les évolutions ? Moi cela m'intéresse et qu'est-ce qu'on projette de 2014 à 2015 pour la construction de ce budget ? Ensuite Monsieur EUZIERE, sur la question du casino, je ne souhaite pas entendre que j'ai été laxiste parce que je ne l'accepte pas. Vous pouvez avoir saisi Jean-Pierre LELEUX depuis 2010 mais moi je n'étais pas présent ni en 2010, 2011 et 2012. Depuis notre élection, nous avons eu un certain nombre de discussions où pour ma part j'ai été alerté par le ministère de l'intérieur. J'ai même pris l'initiative de ne pas renouveler pour cinq ans, car nous avons des éléments d'inquiétude. Cela n'a rien avoir avec la municipalité ou un laxisme municipal parce que cela ne vient pas de la municipalité. Le ministère de l'intérieur, la police des jeux, les services de renseignement ont pris des décisions et je n'ai aucun laxisme dans le suivi de cette DSP, bien au contraire, par rapport au passé et au temps où vous aviez saisi Jean-Pierre LELEUX. J'ai mis en œuvre ces questions de réflexion sur le suivi de la DSP. J'ai saisi les personnes qui étaient en charge de cette DSP pour leur demander de la qualité. J'ai écrit chaque jour pour pouvoir dire que je souhaitais respecter les conditions de la DSP et j'ai soutenu de toutes mes forces le personnel du casino, bien que certaines personnes voulaient faire le contraire. Tout comme vous, je suis préoccupé que le casino puisse fermer. Je ne souhaite pas que la municipalité perde 230 000 € sur l'exercice 2015. J'œuvrerai dans ce chemin et je suivrai personnellement ce dossier. Je ne peux pas vous laisser utiliser le mot de « laxisme ». Je ne l'accepte pas parce que j'ai été d'une grande vigilance et parce que vous avez même approuvé cette délibération. Lorsque nous avons choisi de renouveler pour un an, tout comme moi, vous et Monsieur DEGIOANNI nous avons des inquiétudes sur la qualité du travail qui était fait et nous voulions que cette DSP soit respectée. Je pourrais vous fournir les recommandés en soulignant le suivi de la DSP et les conditions d'exploitation de cette DSP. Je souhaitais que les questions de qualité, de personnel, des licenciements soient portées à notre connaissance comme l'exigent les conditions de cette DSP. Monsieur EUZIERE vous pouvez tout me reprocher, me mettre sur la tête la totalité de la dette, les emprunts toxiques, les pénalités concernant les logements sociaux mais moi ce que je souhaite c'est avoir du courage et mettre ma force au service de cette ville pour pouvoir reformer, restructurer, épurer toute cette question de la dette des emprunts structurés. Lorsque j'ai proposé ce plan DEPFA, cette sortie de la dette, là encore vous faites une erreur lorsque vous dites que j'ai négocié à 9 % plus une soulte. Ce n'est pas vrai et vous avez soutenu cette démarche. Vous avez même dit que j'avais raison de sortir de ces emprunts structurés qui sont des emprunts tellement instables, indexés sur le franc suisse et sur le dollar. On ne peut pas rester sous la coupe des fluctuations des marchés. Vous avez voté positivement. Nous devons sortir de cette question-là car nous devons protéger la ville de Grasse de ces emprunts. Je suis là depuis 9 mois. Je gère cette ville avec détermination. Je préférerais que vous soyez venu dans cette commission des finances où vous étiez attendu. Je sais que

Madame CONESA et Monsieur BROSSY étaient présents et qu'ils vous ont rapporté nos propos. J'espère que dans les futures commissions que nous aurons concernant le budget, nous pourrons échanger de cette manière. Je prends note de chacune de vos demandes. Je compléterai cela sur les cessions foncières où vous avez raison de dire que lorsque des cessions sont prévues nous avons le droit de regarder, d'en parler et d'échanger. Les chiffres proposés correspondent à :

La cession d'un terrain route de Pégomas	200 000 €
La cession d'un terrain Saint-Claude	280 000 €
La cession du chemin de Saint-Marc. Une préemption à hauteur de	500 000 €
La cession du terrain de Fénélon	1 750 000 €
La cession du terrain de Cauvi	1 800 000 €

Voici les éléments et, pour une totale transparence, je vous les adresserai par écrit. Nous les évoquerons dans la construction budgétaire. Je souhaite que l'on mette en œuvre un suivi de la masse salariale d'exercice N-1 à N comparé et je souhaite démontrer dans le temps une inversion des courbes, des tendances.

Monsieur Paul EUZIERE

Cela fait 38 ans que je suis élu et je n'ai pas manqué un Conseil Municipal. J'ai manqué très peu de commissions et je m'en suis toujours excusé. Une des règles entre élus, c'est de ne jamais attaquer personnellement quelqu'un sur les absences, surtout lorsqu'il s'est excusé. A ce petit jeu là, je crois, dans la majorité depuis quelques années, certains devraient se sentir mal, pour toutes les commissions et les Conseils Communautaires. J'ai été absent en m'excusant à deux réunions.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre.

Monsieur Paul EUZIERE

Attendez si vous le permettez car ce n'est pas le fond du débat.

Monsieur le Maire

On va purger cela de suite.

Monsieur Paul EUZIERE

On pourra prendre la liste au dernier Conseil Communautaire de tous les élus de la majorité et de l'exécutif municipal qui n'étaient pas là, y compris pour rapporter des délibérations qui les concernaient. Ensuite lors de la commission des finances aucun document n'a été donné et c'est si vrai que vous venez d'apporter maintenant des précisions sur les cessions foncières que vous souhaitez faire. Une information aussi importante que le placement de la commune dans les réseaux nationaux d'alertes n'a jamais été donnée. J'ai posé une question très simple. Vous me dites que vous êtes accusé de laxisme, pas du tout. J'ai dit qu'il y avait eu du laxisme dans le suivi de la DSP. Je le maintiens. La situation d'aujourd'hui a des sources, elle a des origines et elle s'est construite petit à petit. On n'est pas l'héritier de rien. J'ai donné des pistes pour redresser les finances, que vous ne semblez pas avoir entendues. Je le regrette. La ville a-t-elle eu connaissance du protocole de cession entre le groupe Boucau et la société HFF ? Si oui, je poserai une autre question. Si non je dirai que le suivi n'a pas été fait.

Monsieur le Maire

Cela ne me convient pas de dire qu'en 38 ans vous n'avez jamais manqué un Conseil Municipal. Est-ce que je vous l'ai reproché ? Je respecte toutes ces années de travail politique que vous avez fait au service de nos concitoyens et je ne me permettrai pas avec 9 mois de présence dans le Conseil Municipal de vous donner des leçons là-dessus. J'ai trop d'humilité et de respect pour les années d'engagement que vous avez faites. Lorsque vous dites qu'il y a des règles entre élus, sur les présences en commission, je vous demande de vous les

appliquer à vous-même. Quand, dans votre journal que j'ai lu, il y a un petit encart qui dit « Jérôme VIAUD est trop occupé à faire des photos sur Facebook, il vient en commission 3 minutes et en commission culture, il y reste 8 minutes ». Ces commissions, je suis venu les installer. Ce n'est peut-être pas vous qui l'avez écrit mais c'est sous votre signature. Et dire que je viens à la commission culture avec 15 minutes de retard, que je reste 8 minutes, que je fais une photo et que je m'en vais, ce n'est pas la vérité. Je viens, j'installe la commission, je suis resté 8 minutes parce que la présidente, Dominique BOURRET, a été élue, et une fois que Madame la Présidente est installée dans cette commission, elle prend la gouvernance de cette commission. Je vous ai juste dit que dans ces commissions, j'aimerais avoir la qualité de ces débats et que l'on puisse en demander les éléments.

Monsieur Paul EUZIERE

Ces éléments sont dans tous les Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire

Il n'y a aucun élément qui ne doit pas être donné.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous avez des services municipaux. Vous avez un service des Finances. Ils n'ont qu'à regarder ce qui a été fourni depuis dix ans comme éléments en commission des finances pour préparer le débat d'orientation budgétaire et faire la comparaison avec aujourd'hui.

Monsieur le Maire

J'acte vos demandes pour pouvoir vous fournir les éléments dans le chemin de la construction du budget. Pour ce qui est du casino, je n'accepte pas que l'on dise que j'ai été laxiste dans le suivi de la DSP.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai dit qu'il y a eu du laxisme.

Monsieur le Maire

Peut-être, mais moi je ne suis pas laxiste. J'ai fait un suivi de la DSP sur la qualité de la nourriture, le niveau d'information des mutations et des évolutions de la masse salariale qui sont obligatoires au niveau de la DSP et que l'on doit nous donner. Je l'ai exigé par recommandé avec accusé de réception et je souhaite dès demain que la direction du service juridique vous envoie toutes les lettres que j'ai faites. Ensuite, je souhaite vous dire que vous et Monsieur DEGIOANNI vous avez été informés par mail le 27 juin 2014 sur le changement d'actionnariat du casino suite à une intervention au Conseil Municipal du 20 mai dernier.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vous parle du protocole, une pièce particulière. Les services ont-ils été informés ?

Monsieur le Maire

Oui, on a eu une information sur le tableau du changement d'actionnariat.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, sur le protocole.

Monsieur le Maire

Alors non, sur la cession des parts, à l'intérieur de la S.A. sur laquelle la ville n'a pas à interférer dans la cession des parts. Nous avons été interrogé par les services de l'Etat en charge du dossier des repreneurs et sans qu'à ce moment-là les services de l'Etat, les services de renseignements intérieurs et les services de la préfecture n'aient un mot à dire sur le repreneur. On a reçu pour information le tableau du changement d'actionnariat et nous vérifierons si le protocole a été reçu. Je vous ferai un courrier pour répondre à toutes vos questions. Sur cette question du changement d'actionnariat, je vous ai informé par mail le en date du 27 juin 2014.

Monsieur Paul EUZIERE

Ma question est très précise. Je ne conteste pas ce que vous avez envoyé. Avons-nous eu connaissance du protocole de cession d'actions entre le groupe BOUCAU et la société HFF ?

Monsieur le Maire

Je vérifie et je vous réponds par écrit avec les éléments qui vont m'être transférés par le service juridique. Je vais finir mon propos sur le suivi de la DSP. Je suis d'accord avec votre analyse. Nous devons avoir un travail d'analyse financière et de contrôle de gestion qui nous permettra de suivre cette DSP. Je souhaite, à terme, avoir une réflexion sur un recrutement de compétence en externe pour pouvoir avoir quelqu'un qui puisse éclairer les débats et les groupes politiques sur toutes ces questions.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Connaissez-vous le ratio d'endettement de la ville de Grasse ?

Monsieur le Maire

22 ans.

Monsieur Paul EUZIERE

Et le seuil d'alerte est à 14 ans.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous êtes sûr de ce chiffre ?

Monsieur le Maire

22 ans.

Monsieur Paul EUZIERE

Le rapport 2004 de la chambre régionale des comptes mentionnait que nous avons 12 ans et que nous n'étions pas loin du seuil fatidique des 14 ans.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est pourquoi les 22 ans me paraissent impossibles.

Monsieur le Maire

C'est 22 ans avec l'intégration du PPP. Il faut comparer ce qui est comparable. Je vous donnerai une note.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je souhaite répondre à Monsieur EUZIERE concernant les cessions. Nous ne sommes pas en mesure de dire ce que l'on va céder parce qu'on va regarder l'inventaire et l'état de chaque bâtiment pour savoir si on les rénove pour certains services. Ceux pour lesquels on paye un loyer, est-ce qu'on les rénove pour pouvoir les vendre ou est ce qu'on les vend en l'état ? Nous prendrons ces décisions en fonction de l'inventaire précis.

Monsieur le Maire

Merci pour cette contribution. En effet, je souhaite un diagnostic complet. Dans le débat d'orientation budgétaire j'évoque le terme de gestion dynamique de notre patrimoine. Je souhaite un tableur Excel qui nous renseignera sur les locations, la durée des baux, la consommation des fluides, les m2

Monsieur Stéphane CASSARINI

Avec un ratio d'endettement de 22 ans.

Monsieur le Maire

Non 18.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'était 22 il y a 5 minutes. Est-ce que vous pensez qu'il y a un risque pour la ville de Grasse d'être mis sous tutelle ?

Monsieur le Maire

Pas du tout, c'est une interrogation qui n'est pas d'actualité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Tant mieux.

Monsieur le Maire

Je vous propose que l'on prenne acte que notre débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Le Code Général des Collectivités Territoriales en son **article L2312-1** dispose en ce qui concerne le Débat d'Orientations Budgétaire :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur **les engagements pluriannuels envisagés** et sur **l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune**, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci »...*

D'autre part, l'article 8 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 a confirmé que le maire (ou le président de la collectivité territoriale) présente lors du DOB **les engagements pluriannuels envisagés**.

Les Chambres Régionales des Comptes de plusieurs régions ont souligné l'intérêt de comparaisons entre les réalisations antérieures et le prévisionnel avec des tableaux.

Elles ont pointé l'absence d'objectif relatif à l'épargne de gestion et **l'absence de projection budgétaire pluriannuelle**.

Car le Débat d'Orientations Budgétaires devrait aussi être un instrument de gestion financière à caractère pluriannuel.

Enfin, nous nous permettons de vous signaler que -au regard de la jurisprudence administrative- si **la note explicative de synthèse du DOB n'est pas suffisamment détaillée**, et notamment si elle ne comporte pas d'éléments d'analyse prospective, ni d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, etc., le débat d'orientations budgétaires doit être regardé comme s'étant tenu sans que les membres de l'assemblée délibérante aient bénéficié de l'information prévue par les dispositions législatives applicables. Et que cette circonstance constitue une irrégularité substantielle de nature à entacher d'irrégularité l'adoption du Budget Primitif.

Vous me permettez, au vu du document qui nous a été transmis pour ce DOB, de dire que **nous sommes loin, très loin, des exigences requises dont je viens de rappeler le cadre règlementaire et légal.**

D'une part, **aucun état des lieux détaillé, à ce jour, de l'exercice 2014 qui seul, nous permettrait de préparer sérieusement le Budget Primitif 2015.**

Comment peut-on débattre et tracer les grandes lignes budgétaires pour 2015 si l'on ne sait pas où l'on en est de l'exercice 2014 ?

Pour la première fois depuis que l'obligation du DOB existe –c'est-à-dire depuis 1992- nous n'avons **ni tableau comparatif annuel des dépenses de fonctionnement, ni tableau comparatif des évolutions des dépenses de personnel, ni des bases fiscales, ni de l'évolution de l'endettement, ni du profil d'extinction de la dette, pas plus que des grands choix d'investissement.**

Dans une telle **imprécision financière**, dans un tel **flou**, de quelles orientations budgétaires peut sérieusement débattre aujourd'hui le conseil municipal de Grasse ?

Vous annoncez un « objectif d'épargne » à **4 millions d'€.**

L'épargne de gestion (c.à.d. les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles hors résultats financiers et exceptionnels) était de **10 millions d'€ en 2012.**

Cette épargne était **intégralement absorbée par le remboursement de la dette intérêts et capital.**

Depuis 2012, Grasse n'a donc plus d'autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement.

Vous évaluez, sans donner la moindre indication sur leur nature, **les autorisations de programmes d'investissements** sur les trois années 2015-2016-2017 à **34,3 millions d'€.**

Soit une moyenne de 11,4 millions par an.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement de la Ville étaient de 30,4 millions d'€ en 2008 et encore de 16, 4 millions en 2012.

Vous envisagez donc de réduire fortement la voilure en matière d'investissements. Ce qui ne manquera pas d'avoir un impact sur le tissu économique de nos entreprises, notamment dans tout ce qui touche le BTP et les artisans.

Mais quelles sont vos priorités pour cette année et pour les deux suivantes en matière d'investissement ?

Nous ne le savons pas.

Vous n'indiquez nulle part où vous comptez investir :

Dans les bâtiments communaux qui se délabrent partout et en ont absolument besoin ?

Si oui, à hauteur de combien ?

Dans la voirie, les jardins et espaces publics ?

Si oui, à hauteur de combien ?

Dans le patrimoine, pour la Cathédrale qui attend, comme le Musée d'Art et d'Histoire de la Provence des travaux indispensables annoncés depuis des années ? Si oui, à hauteur de combien ?

Parallèlement, alors que les investissements les plus urgents ne sont pas réalisés, **la dette s'est accrue et continue de s'accroître** : 72,9 millions en 2010, 74 millions en 2012, 80,8 millions en 2013.

Aujourd'hui, nous en sommes à 84,6 millions d'€ auquel il faut, comme je l'avais annoncé dès le vote du contrat de Partenariat Public Privé d'Eclairage Public, cette autre dette : 4,02 millions d'€ (HT) pour 2014 et 2,1 millions d'€ (HT) en 2015.

Soit un total de 90,72 millions d'€ !

La dette grasse s'est donc accrue de 18 millions d'€ en moins de 5 ans !

Avec cela, il faut, bien entendu, ajouter les intérêts, particulièrement des **emprunts toxiques** dont 1 seul a été renégocié jusqu'à aujourd'hui non sans dommages puisqu'il se traduit par retour à un taux fixe de 9% (!) plus soult.

Je n'intègre pas dans cet endettement **tous les portages financiers de l'EPFR** qui eux aussi participent de la dette et risquent de faire boomerang, comme ils l'ont déjà fait dans certaines opérations, par exemple, l'ancien centre commercial des Adrets (« le Richelieu ») où la Ville a dû rembourser 960 000 € à l'automne 2013 à l'EPFR.

Tout cela, n'est pas « la faute des autres ».

Mais bien la résultante d'une gestion à l'aveuglette menée autour de grands projets inadaptés, peu ou mal étudiés, qui ont coûté, coûtent et coûteront cher aux Grassois.

Bien sûr, la politique d'austérité du gouvernement du président Hollande qui, comme celle de son prédécesseur N. Sarkozy, décline aveuglément les consignes de la Commission de Bruxelles et de la Banque Centrale Européenne, vient encore aggraver cette situation.

Il est évident que la baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités locales -qui s'inscrit dans les traités européens signés par des gouvernements français- va aussi peser lourdement sur les finances locales et sur les populations.

Ces amputations sont graves, mais elles sont loin d'être la seule cause des difficultés que les Grassois vont devoir affronter en 2015 et les années qui suivent.

Pour pouvoir faire face, il faut donc tout revoir, absolument tout, et je le dis regarder les réalités en face et parler vrai aussi bien entre nous élus qu'avec nos concitoyens.

Comment expliquer que le conseil municipal n'ait pas été informé que du fait de sa situation financière **la ville de Grasse a été placée par les services de l'Etat dans « le réseau d'alerte »** ? C'est-à-dire considérée comme une ville qui peut demain être mise sous tutelle.

Comment se fait-il que **le Document d'Orientation Budgétaire ne mentionne nulle part** cette situation ?

Ce document de DOB montre que nous sommes très loin du parler vrai.

Nous n'avons même pas ici les données de base indispensables pour une réflexion sérieuse.

Vous inscrivez, par exemple, en recettes, pour la période 2015-2017, **4,5 millions d'€ au titre de « cessions foncières »**.

A quoi correspond ce montant ?

A quelles cessions précisément ?

Le minimum de clarté et d'information aurait voulu que soient détaillées ces cessions qui, en tout état de cause, appartiennent au patrimoine collectif des Grassois qui ont le droit de savoir ce que la municipalité entend vendre.

Mais cela ne va pas nous empêcher d'avancer des pistes.

Premièrement, plutôt que des économies de bouts de chandelles qui pèsent sur les services municipaux et sur la population, il y a lieu de recenser toutes les sources de financement qui peuvent et doivent être mises à contribution et qui, souvent, ne le sont pas.

Première source de financement à étudier : les gros contrats de Délégation de Service Publics qui doivent être renégociés dans une perspective plus favorable à la Ville et aux Grassois.

Trop souvent, malgré toutes nos interventions et courriers, la Ville ne s'est pas donné les moyens de contrôler avec rigueur l'application des cahiers des charges.

C'est si vrai **qu'à ce jour, la Commission de Contrôle Financier des DSP n'a pas encore réellement commencé son travail de contrôle** qui, je le redis, doit pouvoir bénéficier de la part de la collectivité des moyens d'investigation les plus performants. L'intérêt public le commande.

J'ai déjà dit tout ce que je pense des divers « arrangements » intervenus entre **Vinci** et la municipalité précédente au sujet des **conditions financières des retours à la ville des parcs de stationnement de la Roque et de Martelly-N.D. des Fleurs**.

Durant le précédent mandat, le groupe des élus Grasse à Tous est intervenu à maintes reprises à ce sujet. Il suffit d'aller sur notre blog et mon blog personnel pour le vérifier

On sait ce qu'il en ait de **l'affermage du Foulon** et de l'état catastrophique de ce canal après 25 ans de gestion par la Lyonnaise Suez.

Là encore, nous avons multiplié les alertes.

Au sujet de **la DSP du Casino aujourd'hui fermé**, avec des salariés qui sont dans un no man's land juridique qui les prive de toute ressource pour vivre, **comment peut-on expliquer que l'on ait laissé se dégrader à un tel point la situation** alors que la municipalité savait pertinemment, au moins depuis 2010 ce qu'il en était.

Je tiens à la disposition de ceux qui le souhaiteraient, entre autre, notre courrier adressé à M. Leleux, le 13 décembre 2010 et mon intervention lors du conseil municipal du 30 juin 2011.

Oui, **la municipalité savait que la situation se dégradait**.

Elle avait tous les contacts, tous les moyens de se renseigner, beaucoup plus que l'opposition.

Pourtant, **rien n'a été fait.**

A aucun moment, la Commission de Contrôle Financier n'a été mise sur pied, encore moins consultée.

Lorsqu'elle s'est enfin réunie fin janvier, le Casino avait été fermé.

Comment expliquer cette absence de volonté de contrôler ?

Nous voudrions savoir si le Maire et la Ville, délégataire, ont été informés de la cession d'actions entre d'une part le groupe Boucau et d'autre part la société HFF et M Picard.

Nous voudrions également savoir si le Maire et la Ville ont reçu copie du protocole auquel cette cession a donné lieu et à quelle date.

Dans le cas contraire, comment se fait-il que la Ville n'en ait pas été informée ?

Là encore, qu'en est-il du contrôle qu'aurait dû exercer la Ville sur cette DSP ?

Je dis et je répète que, s'il n'y avait pas eu l'étrange laxisme -pour ne pas dire plus- dans le suivi de cette DSP, nous n'en serions pas là.

Il n'y aurait pas 26 salariés et leur famille au tapis.

Et Grasse ne perdrait pas 250 000 € ou plus de revenus.

Autre piste de financement qui mérite toute notre attention : **le désastreux contrat de Partenariat Public Privé (PPP) sur l'Eclairage** qui a été attribué dans des conditions pour le moins étranges.

Mon collègue et ami, M^e Guy Bargain, avait lors du vote de la délibération portant sur ce contrat, soulevé des questions qui sont restées sans réponses.

D'autre part, on peut s'interroger sur le bien fondé d'un contrat de 20 ans au regard de la rapidité des avancées technologiques et « d'éclairage intelligent » des villes.

Une deuxième source de financement est constituée par **l'ensemble des redevances, loyers et taxes** qui, pour des raisons qui nous échappent, n'ont jamais été réactualisées.

Depuis des années, **il y a des dizaines de logements appartenant à la Ville qui ont été attribués dans des conditions peu claires** dont les loyers quand ils sont perçus -ce qui est loin d'être toujours le cas- reposent sur des critères inconnus et variables, jamais portés à la connaissance du conseil municipal, pas plus que les baux de location.

Nous demandons que cessent les passe-droits et que dans le domaine des locations tout soit clair et décidé par l'assemblée communale à partir de tarifs publics et valables pour tous.

Une troisième source de financement, est constituée par la possibilité de majoration de 20% des taxes sur les résidences secondaires.

En effet, l'article 31 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 (la loi de finances rectificative pour 2014) permet que dans certaines communes où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, le conseil municipal peut par délibération, majorer de 20 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Les communes peuvent délibérer jusqu'au 28 février de cette année pour instituer cette majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En 2011, l'INSEE faisait état, pour notre commune, d'un nombre total de logements de 25 354 dont 5,8% constitués de résidences secondaires.
Cette majoration de 20% peut être une source de revenus également intéressante pour nos finances communales si nous décidons de l'appliquer.

En tout état de cause, si vous n'appliquez pas cette possibilité offerte par la loi, il vous sera difficile de protester ensuite contre les diminutions de dotations de l'Etat.

Voilà quelques remarques et propositions que vous fait le groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement dans le cadre de ce DOB 2015.

2015 - 03 GARANTIE D'EMPRUNT OGEC FENELON

Monsieur le Maire

La garantie d'emprunt est destinée à permettre à l'OGEC FENELON d'obtenir le ou les emprunts nécessaires au projet de délocalisation de l'ensemble des sites dédiés à l'accueil des enfants de maternelle et de primaire vers le site de « la parcelle TOMBAREL ».

Monsieur Paul EUZIERE

La Loi oblige les collectivités locales à participer au fonctionnement des écoles privés, par contre elle interdit la participation des communes à l'investissement. S'agissant-là d'une garantie d'emprunt sur l'investissement a-t-on vérifié la légalité de cette garantie ?

Monsieur Christophe MOREL

Cette délibération est tout à fait légale. De telles garanties ont déjà été consenties par le passé sans créer de difficultés légales. Afin de sécuriser cette opération l'OGEC FENELON s'est engagé envers la commune de Grasse pour consentir une hypothèque conventionnelle de 1^{er} rang sur ses biens dès la première demande et dans le cadre de la législation en vigueur.

Monsieur le Maire

Nous avons regardé le type de contractualisation entre les banques et l'OGEC FENELON. Nous avons étudié ce type de garantie et de cautionnement et nous avons souhaité analyser les ratios de cautionnement que la ville apporte à l'institut FENELON afin de voir si les ratios cumulés ne dépassent pas les autorisations qui sont affectées. Nous avons souhaité garantir la ville en demandant cette hypothèque afin de pouvoir se cautionner à hauteur des 7 750 000 €.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 04 CONVENTION D'EXPLOITATION DU FOULON
PROROGATION – AVENANT N°5**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de m'autoriser à signer l'avenant N°5 portant sur la prolongation jusqu'au 31 décembre 2016 de la convention d'exploitation du Foulon.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci pour votre contribution. Vous avez raison d'attirer mon attention. Je suis dans une approche bien différente dans le dialogue avec les Maires dans la situation d'environnement où nous nous trouvons avec l'ensemble des personnes concernées. Je comprends votre question. Vous voulez savoir si je souhaite repartir, comme cela a été le cas les années précédentes. Vous avez dénoncé à cette tribune cette DSP, sur l'approche, la concertation, la méthodologie. Je vais vous donner les motifs de cette délibération. J'ai soumis et demandé une réponse par écrit à Monsieur le Préfet, Philippe CASTANET, Monsieur Christian GUICHETEAU, Directeur Départemental des dépenses publiques des Alpes-Maritimes. Nous avons reçu un courrier en date du 4 février 2015 dans lequel Monsieur GUICHETEAU m'écrit que la prolongation du contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2016 apparaît comme étant un délai raisonnable pour permettre à la future autorité en charge de la « gestion du service public industriel et commercial des eaux du Foulon » de décider du mode de gestion de l'activité et de mener à son terme la procédure de mise en concurrence si son choix se porte vers une gestion déléguée. Toutefois cette prolongation se heurte aux dispositions de l'article L 1411-2 du CGCT qui précise que pour des motifs d'intérêt général, la prolongation ne peut excéder un an.

Néanmoins l'équilibre financier du contrat liant la Lyonnaise des Eaux et la Ville de Grasse n'est pas en cause puisque le contrat est arrivé à son échéance normale, suite à l'avenant du 31 décembre 2014. La cessation anticipée du contrat au 31 décembre 2014 aurait pour conséquence. La rupture du service public d'approvisionnement de l'eau sur les communes du Bar sur Loup, de Chateauneuf de Grasse, Gourdon, Grasse, Mouans Sartoux, Opio, Roquefort les Pins, le Rouret et Valbonne et l'interruption des travaux de maintien de l'ouvrage déjà vétuste.

C'est pourquoi ce délai de deux ans supplémentaires, dérogeant aux dispositions de l'article sus visé, se justifie exclusivement par la nécessité de permettre le terme de la concession d'Etat et la mise en place du nouveau syndicat dédié. Il est entendu que ce dernier devra dans les délais les plus brefs à compter de sa création : Arrêter le mode de gestion de l'ouvrage et procéder le cas échéant à la mise en concurrence de futurs délégataires.

J'ai ouvert un dialogue avec l'ensemble des Maires qui avaient quitté la table du dialogue en leur proposant la création d'un syndicat. Je me suis rapproché du Sénateur Marc DAUNIS, d'Emmanuel DELMOTTE, d'André ASCHIERI, de Serge RODRIGUEZ et de Marie-Louise GOURDON en leur proposant d'ouvrir une discussion avec leur municipalité. Aujourd'hui l'ensemble des acteurs sont prêts à se remettre autour de la table pour la création d'un syndicat qui aurait pour vocation à la fois les droits d'eaux, les réseaux principaux et secondaires, la mise en concurrence des futurs délégataires. Cette délibération n'a pas pour vocation de dire qu'elle doit se prolonger jusqu'en décembre 2016. Elle doit être opérationnelle entre le 1^{er} janvier 2015 et la date effective de la création du syndicat. Si nous ne prenons pas cette délibération, en cas de difficulté nous ne pourrions plus réparer les tuyaux qui acheminent l'eau à toutes ces villes. C'est pour ces raisons que je suis soutenu par l'Etat et la DGFIP. Nous ne pouvons pas créer ce syndicat en trois minutes. Cela nécessite de nombreuses négociations. Je serai heureux d'associer les deux présidents à toutes les discussions. Je souhaite mettre en place ce syndicat et pour ce laps de temps il nous faut une prorogation. Voilà pourquoi je vous propose cet avenant N°5.

Est-ce que cette contribution vous permet de vous rassurer ?

Monsieur Paul EUZIERE

Oui. Je partage votre démarche. Nous n'avons pas d'autre choix que de revenir au dialogue intercommunal. Maintenant la réponse du Sous-préfet comme du Directeur des Finances ne me rassure pas du tout. Je vous remercie de nous faire passer cette réponse parce qu'il dit qu'il comprend, mais aucun ne cite la Loi. Le problème est là. Voilà pourquoi j'ai dit qu'il fallait se prémunir au plan juridique. Je vois que nos inquiétudes sont similaires. Je rappelle qu'il y a un principe de la séparation des pouvoirs. Ce que peut dire l'administration peut être contesté par la justice administrative. Merci de nous communiquer ce courrier mais je ne suis pas rassuré. Il faudrait la création de ce syndicat le plus rapidement possible afin de sortir de cette situation.

Madame Myriam LAZREUG

Je souhaite savoir où on en est de la procédure de sortie de la concession.

Monsieur le Maire

Je suis content que depuis 2011 vous aviez appelé à la constitution d'un syndicat et que vous souteniez ma démarche. Il y avait plusieurs options :

- Continuer le chemin du contentieux et de démontrer l'origine de la propriété.
- Adhérer au SICASIL.
- Reprendre un débat à zéro, ouvrir un dialogue politique intercommunal et créer un syndicat.

J'ai écarté la première option du contentieux, la deuxième du SICASIL, ne voulant pas nous faire endosser les investissements du canal Loup. Aussi j'ai souhaité ouvrir le dialogue avec l'ensemble de mes collègues. Votre soutien m'encourage. J'ai pris un certain nombre d'éléments dans le bulletin officiel de la comptabilité publique où il est cité un cas de saisine : le conseil d'Etat par l'arrêt OLIVET a ouvert une 4^{ème} voie, qui est la confirmation en cours d'exécution du contrat de sa durée initiale supérieure à 20 ans et dans ce cas l'autorité délégante doit présenter des justificatifs particuliers à l'examen du directeur départemental de la sécurité publique. M'appuyant sur cela, j'ai saisi officiellement Monsieur GUICHETEAU qui m'a répondu cela. Cette convention n'a pas vocation à aller jusqu'en décembre 2016.

Pour répondre à Maître LAZREUG concernant la concession, cette question va être liée à la question de la constitution du syndicat. Elle devra être vue par les services de l'Etat afin que l'on regarde le calendrier pour sortir de cette concession. J'ai saisi l'ensemble des partenaires sur cette question.

Madame Myriam LAZREUG

Est-ce que la Lyonnaise des eaux ne pourrait pas, pour échapper à des obligations futures, soulever la nullité de la convention ?

Monsieur le Maire

Pourquoi ?

Madame Myriam LAZREUG

Puisqu'elle est contraire au code des collectivités afin d'échapper à leurs obligations.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas leur intérêt. Cela n'exonérerait pas la Lyonnaise des eaux.

Monsieur Jonathan TURRILLO

La question que vous posez concerne l'exécution d'une convention qu'aurait signée elle-même la Lyonnaise des eaux. Elle n'est pas le juge de la légalité de la convention. Entre la Ville et la Lyonnaise les liens qui existent sont des liens contractuels. La réponse à votre question ne dépend que de la Lyonnaise. On peut supposer que si

quelqu'un signe une convention, c'est pour l'exécuter. Dans l'hypothèse où elle ne l'exécute pas, sans que le juge de la légalité ne soit saisi, elle engage sa responsabilité.

Madame Myriam LAZREUG

Elle peut saisir le juge de la légalité en disant qu'elle n'exécute plus cette convention.

Monsieur Jonathan TURRILLO

Je me pose la question de la qualité à agir dans l'exécution d'une convention qu'elle a elle-même signée.

Madame Myriam LAZREUG

Il arrive souvent que des cocontractants n'exécutent pas leur obligation. Lorsqu'on leur demande en justice de le faire, il soulève la nullité d'une convention.

Monsieur Jonathan TURRILLO

Il n'y a pas d'action en justice à l'encontre de la Lyonnaise des eaux.

Madame Myriam LAZREUG

Je parle dans un cadre futur s'il y en avait un.

Monsieur Jonathan TURRILLO

On ne peut pas se prononcer sur une hypothétique action de la Lyonnaise des eaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Je partage votre souci, celui des grasseois et des communes environnantes. Les réunions de négociations qui ont eu lieu avec la Lyonnaise créent un précédent.

Monsieur le Maire

Il y en a eu. Mais moi, je n'en ai eu aucune.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas une attaque personnelle et je ne parle pas de vous mais de la ville de Grasse. La Lyonnaise a eu des relations, une DSP a été prise pour le canal du Foulon. Ensuite a été mise sur pied une commission. Cette commission a eu trois réunions qui à mon sens peuvent constituer un danger pour la ville de Grasse. La Lyonnaise pourra se prévaloir, dans un contentieux demain, de relation précontractuelle par rapport au Foulon. Je trouve cette situation menaçante.

Monsieur le Maire

C'est bien de l'évoquer.

Monsieur Christophe MOREL

Il paraît très compliqué d'imaginer que la Lyonnaise puisse se prévaloir de sa propre turpitude. La Lyonnaise a signé un contrat et dire que maintenant les conditions ne conviennent plus et ne pas l'appliquer en invoquant une nullité semble impossible.

Monsieur Paul EUZIERE

On ne s'est pas compris. Moi je dis que la Lyonnaise a été titulaire d'une DSP et il a été engagé toute une procédure de négociation avec elle. A partir de là comment peut-on s'en sortir ?

Monsieur le Maire

Tout d'abord, il y a cette convention d'exploitation que nous allons proposer au vote pour dire : « que faisons-nous entre le 1^{er} janvier 2015 et le temps de création du syndicat ? » On établit les fondations de la future gouvernance. Après la création du syndicat, on peut se dire comment va se dérouler l'exploitation dans le fonctionnement de la DSP. Je ne peux pas le dire aujourd'hui parce que j'offenserai la démocratie. Chacun des Maires et chacun des élus siégeant dans ce syndicat pourraient se dire que j'ai déjà une option dans ma tête. La seule réflexion aujourd'hui c'est cette convention d'exploitation pour une durée déterminée entre 1^{er} janvier 2015 et la date de création du syndicat.

Madame Myriam LAZREUG

Peut-on rajouter dans la convention que la société Lyonnaise des Eaux a pris connaissance de l'article 14 et de la réponse du Préfet ?

Monsieur le Maire

Pour

Madame Myriam LAZREUG

Elle va signer le projet de convention, il sera mentionné qu'elle prend connaissance de l'article 14 et du courrier du Préfet.

Monsieur le Maire

Pour aller dans votre sens, nous allons viser par la Lyonnaise la lettre de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Madame Myriam LAZREUG

Parfait.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai mis un petit moment avant de retrouver le document et de plus j'ai été très surpris d'entendre 18 ou 22 ans pour le ratio d'endettement parce que j'évoquais un article paru dans kiosque. En décembre 2013, la majorité municipale, dans kiosque, écrivait la meilleure preuve de la maîtrise de la dette est que notre capacité de remboursement est inférieure à 12 ans.

Monsieur le Maire

Je vous répondrai.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque je vous ai dit que j'avais lu 12 ans, vous m'avez dit que ce n'était pas possible. Je souhaite savoir pourquoi nous sommes passés de 12 ans à 18 ans ou 22 ans. Est-ce que le chiffre de 12 ans était faux ? Donc il n'y avait plus de maîtrise de la dette, comme annoncé dans l'article.

Monsieur le Maire

Nous continuons l'ordre du jour.

Monsieur Stéphane CASSARINI

On continue l'ordre du jour et on ne répond pas.

**FOULON
CONVENTION D'EXPLOITATION PROROGATION
AVENANT N°5**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Cet avenant porte sur un dossier très lourd avec des contentieux passés -qui ont condamné les décisions de l'ancienne municipalité et, partant, de la Ville de Grasse- et, vraisemblablement d'autres contentieux à venir tant ce dossier a été mené de façon aberrante depuis le début.

Je voudrais rappeler quelques points de l'historique de ce dossier que tous les élus doivent connaître pour bien mesurer les enjeux et la situation risquée dans laquelle nous avons été mis, nous Grassois en dépit de ce que l'opposition et moi-même avons dit à partir de 2011 et qui s'est confirmé depuis.

Le conseil municipal, plus exactement la « majorité » d'alors, a voté le **29 septembre 2011** à la demande de M. Leleux le choix **d'une Délégation de Service Public sous forme de concession pour 20 ans du canal du Foulon** qui alimente non seulement Grasse mais plusieurs communes voisines.

J'ai alors immédiatement dit qu'il s'agissait d'un « *véritable coup de force* » irresponsable contre les communes voisines et que, vu l'état lamentable dans lequel était le canal après 23 ans d'affermage à la Lyonnaise des eaux, la gestion du canal -comme d'ailleurs de la distribution de l'Eau à Grasse- devaient revenir en **gestion publique** sous la forme d'un **syndicat intercommunal** avec toutes les communes du « système Foulon ».

Evidemment, M. Leleux et sa « majorité » n'ont pas jugé bon d'entendre ce que nous disions.

Résultat, après une procédure amiable qui s'est heurtée à la volonté d'imposer coûte que coûte la volonté de M. Leleux de concéder à la Lyonnaise le canal du Foulon, un recours en annulation de la délibération du 29 septembre 2011 a été déposé au **Tribunal Administratif qui a jugé le 28 février 2014 illégale la procédure de la ville de Grasse.**

Tout était donc à reprendre à 0.

Mais ce n'est pas tout, M. Leleux a créé le 2 juillet 2012, seul -et sans que personne, ni dans l'opposition, ni dans les autres communes n'en soit informé- **une « commission de négociation » avec La Lyonnaise totalement illégale** dans laquelle il a intégré sans notre accord l'opposition.

Cette « commission de négociation » à laquelle nous avons refusé publiquement de participer en expliquant nos raisons s'est réunie **trois fois à partir du 13 décembre 2012.**

Elle a donc entamé -de façon totalement irresponsable- **un cycle de négociations avec la Lyonnaise qui, au plan du Droit, peuvent se retourner contre la ville de Grasse** (et elle seule car les autres communes ont bien pris garde de ne pas s'y associer) car, en cas de contentieux, elles seront inévitablement jugées comme étant des **relations précontractuelles.**

C'est de tout cela qu'il s'agit de sortir aujourd'hui en reprenant, avec beaucoup trop de retard, le chemin du dialogue avec toutes les communes concernées.

Cela passe par **la transparence et le respect de chacun. Cela passe aussi par le respect de la loi.**

La présente délibération, cet avenant n°5, vise donc à prolonger la convention d'exploitation du canal du Foulon par La Lyonnaise jusqu'au 31 décembre 2016.

C'est-à-dire pendant encore deux ans. Ce qui est long et risqué pour Grasse.

Cette délibération ne mentionne pas explicitement si cette prolongation est faite pour des « *motifs d'intérêt général* ». C'est une question que je vous pose et une précision que je vous demande d'apporter.

Si tel est le cas, nous sommes, d'ores et déjà, dans l'illégalité au regard tant du Code Général des Collectivités Territoriales (**article L1411-2 du CGCT**) qui fixe à **un an maximum les conditions de prolongation des DSP.** Ce qui doit demeurer **une exception.**

Or, le 26 septembre 2013, le conseil municipal de Grasse, à la demande de M. Leleux, a déjà voté -une fois de plus contre notre avis argumenté- la prolongation d'un an de la convention d'exploitation d'adduction du Foulon (délib. 2013-192).

Dans le cas où ce 5^{ème} avenant serait voté, nous en serions donc à une prolongation de convention avec la Lyonnaise de trois années supplémentaires. Ce qui est légalement impossible.

Nous tenons à votre disposition toute la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Cette délibération nous paraît entachée d'illégalité puisqu'elle arrive après une précédente prolongation déjà par avenant et qu'en outre elle porte sur une durée de deux ans.

Nous vous demandons ~~de le retirer afin~~ de consulter sur sa pleine régularité toutes les autorités compétentes administratives et juridiques.

2015 -05

ACQUISITION D'UN TERRAIN QUARTIER DES ROUMÉGONS

Monsieur le Maire

Depuis longtemps, sans que cela n'ait pu aboutir, la Ville souhaite créer un parc de stationnement quartier des Roumégons à Magagnosc afin de faciliter le stationnement des résidents du quartier et notamment du hameau des Roumégons. Le terrain approprié à cette création est un morceau à détacher de la parcelle AK n° 292 d'une superficie d'environ 400 m² appartenant à la société 3 F Immobilière méditerranée. Cette dernière accepte de céder ce bien à l'euro symbolique eu égard à son utilisation possible par les résidents de l'immeuble situé à proximité immédiate appartenant à ladite société. Ledit parking devrait permettre le stationnement de 16 véhicules. Son coût est estimé à 42 000 euros TTC.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'acquisition par la Ville d'un terrain d'environ 400 m² appartenant à la société 3 F Immobilière Méditerranée moyennant le versement de l'euro symbolique et m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire et notamment l'acte d'acquisition.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 06

RAPPORT D'ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE LE SICTIAM – EXERCICE 2013

Monsieur le Maire

La Commune de Grasse est membre du SICTIAM. A ce titre, elle a été destinataire du rapport annuel d'activités accompagné du compte administratif de l'exercice 2013. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Je donne la parole à Cyril DAUPHOUD.

Monsieur Cyril DAUPHOUD

C'est un enjeu extrêmement important. Ce syndicat permet aux collectivités d'adhérer afin d'avoir des compétences qu'elles ne peuvent pas forcément avoir pour des raisons de coûts en terme d'informatique, de communication. Aujourd'hui le SICTIAM regroupe 250 communes sur 3 régions et une dizaine de départements. Ce syndicat propose 9 compétences différentes. La ville de Grasse adhère à la compétence N°8. Le numérique est une réelle révolution, les Japonais sont capables de faire une maison avec des imprimantes 3D en moins de 3 jours. Demain nous n'aurons plus les mêmes corps de métier et on ne s'y prépare pas. Si on ne se prépare pas à cette mutation technologique nous n'aurons pas 5.2 millions de chômeurs mais cela sera cent fois pire. Concernant la ville de Grasse, le SICTIAM nous permet d'obtenir des performances essentielles comme la dématérialisation. Aujourd'hui on s'en sert pour les marchés publics. Je rejoins Madame CATTART lorsqu'elle dit que le site de la ville de Grasse est obsolète. L'adhésion nous coûte moins de 3 000 € et en échange on a des compétences que nous n'aurions pas. Nous devons continuer à développer d'autres compétences comme la compétence N°9 qui est celle de l'aménagement numérique. Comment peut-on faire évoluer une ville qui n'a pas partout de l'internet à haut débit ? Comment peut-on faire venir des grosses entreprises sans avoir de réponse adaptée à du haut débit ? Nous travaillons afin d'être précurseur car les opérateurs développent la 4G et je suis en contact permanent avec eux afin d'obtenir des routeurs qui nous permettraient d'avoir la 4G même sans le haut débit. Nous allons pouvoir répondre à tous les grassois afin d'avoir une solution alternative avant que les travaux ne soient faits.

Monsieur le Maire

Merci pour ce travail et je sais que celui-ci va payer afin de nous permettre de moderniser notre ville.

Je vous propose que l'on puisse prendre acte de ce rapport annuel du SICTIAM.

**2015 - 07 ART 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS
PUBLICATION DES MARCHES CONCLUS EN 2014**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil municipal de la publication des marchés conclus en 2014 conformément à l'article 133 du code des marchés publics.

Avez-vous des observations ?

Non, alors je vous propose que l'on puisse prendre acte de la publication des marchés conclus en 2014.

**2015 - 08 POLITIQUE DE LA VILLE
TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'acter le transfert obligatoire de compétence de la Politique de la Ville pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation du contrat de ville vers la communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la suite de la loi pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 09 POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT DE VILLE 2015-2020.**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de définir le cadre général de la Politique de la ville durant la période 2015-2020.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 10 POLITIQUE DE LA VILLE PROGRAMMATION 2015
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement de subventions anticipées sur la programmation du contrat nouvelle génération de la Politique de la Ville.

Les deux associations concernées dans les deux quartiers prioritaires de la Ville de Grasse sont :

- Association d'Une Rive à l'Autre: 6.000€ subvention anticipée sur la prochaine programmation.
- Association Alliance française: 10.000€ subvention anticipée sur la prochaine programmation.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions permettant le versement de ces deux subventions anticipées.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

**2015 - 11 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPAH – RU 2009 – 2014
SUBVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS
ANNULATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet l'annulation à hauteur de 33 346 € de subventions municipales des parties communes et privatives pour les propriétaires bailleurs.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 12 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPAH – RU 2009 – 2014
SUBVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet la demande de subventions pour réhabilitation des parties communes et privatives pour les propriétaires occupants pour 2 500 € de versement des subventions municipales et 3 918 € d'annulation des subventions municipales.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vais quitter la présidence de séance du Conseil Municipal temporairement pour laisser cette présidence à Maître TURRILLO.

- 2015 - 13 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI- FAITS SURVENUS PLACE AUX AIRES**
- 2015 - 14 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – FAITS SURVENUS CHEMIN DES CAPUCINS**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Les délibérations 13 et 14 ont le même objet. Nous avons déjà débattu sur ce type de délibération. Il s'agit de la protection fonctionnelle pour évoquer les actions menées par la ville à la défense de ses agents auprès du Tribunal correctionnel de Grasse lorsque les agents de la force publique sont victimes d'infractions. Nous devons délibérer à la fois sur les personnes, le nom de ces agents et les honoraires assumés pour la défense de leur dossier devant le tribunal.

Pour la délibération 2015 – 13, nous avons une dépense de 720 euros.

Avez-vous des observations sur la délibération 2015-13?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pouvons-nous avoir un retour de ces actions ?

Monsieur Jonathan TURRILLO

Non, cette délibération nous permet en réalité de nous faire rembourser par notre compagnie d'assurance sur une protection juridique. Cette compagnie d'assurance exige que le conseil municipal délibère et approuve les frais engagés. C'est une condition préalable au remboursement à la prise en charge des frais. Les audiences sont déjà passées.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je souhaitais savoir si les personnes ont été jugées.

Monsieur Jonathan TURRILLO

Elles ont été condamnées.

Le tribunal correctionnel de Grasse est très vigilant quant au respect de l'autorité et des agents municipaux.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération 2015 - 14, nous avons une dépense de 720 euros.

Avez-vous des observations sur la délibération 2015-14 ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe MOREL

L'entrée en vigueur de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 27 mars 2014 a introduit de nouvelles dispositions réglementaires qui modifient le code de l'urbanisme. Certaines, d'application immédiate, doivent être intégrées dans le règlement du PLU. Cela concerne notamment la suppression des superficies minimales (articles 5) et du Coefficient d'Occupation du Sol (article 14).

En effet, ces nouvelles dispositions réglementaires, qui concernent notamment la suppression des coefficients d'occupation des sols et des superficies minimales de terrain, risquent de mettre à mal l'objectif du PADD de la maîtrise d'un développement urbain équilibré décliné dans les hameaux par le « maintien du caractère vert du tissu pavillonnaire » et la « valorisation de la structure urbaine des quartiers d'habitat pavillonnaire en cohérence avec le niveau de desserte et dans un souci d'équilibre entre bâti et végétal ».

La modification n° 10 porte ainsi sur des zones particulières, identifiées comme étant à destination principale d'habitat pavillonnaire ou semi-collectif, dans le règlement du PLU.

Les conséquences de ces nouvelles mesures de la Loi ALUR peuvent être de plusieurs ordres :

- Certains terrains auparavant inconstructibles de par l'existence de seuils minimum parcellaire notamment en zone UJa et UJb, mis en place en raison de la volonté de maintenir une identité paysagère à dominante végétale de ces quartiers, deviendront constructibles.
- Du fait de la suppression des minimums parcellaires, la fragmentation foncière pourrait entraîner une multiplication des volumes construits au risque de voir s'accroître les constructions des zones résidentielles périphériques au détriment du caractère vert et de la structure urbaine de ce tissu pavillonnaire.
- La structure urbaine et les densités figurant dans le PLU approuvé en 2007 ont été définies en cohérence avec le niveau de desserte en voirie, les contraintes liées à l'assainissement des eaux usées (notamment en secteur d'assainissement autonome en fonction de la qualité des sols) et la volonté de limiter le ruissellement urbain par une imperméabilisation excessive des sols des différents quartiers. Une augmentation des volumes bâtis à destination principale d'habitat entraînerait, de fait, un dépassement des capacités des réseaux existants et une inadaptation des gabarits de desserte de certaines voiries secondaires.

Il est proposé d'ajuster les coefficients d'espaces en pleine terre pour les zones UF et UJ, et les règles de prospects pour la zone UJ. Les zones UF et UJ sont concernées en raison de leur destination pavillonnaire ou semi-collective, de leur situation périphérique, de leur faible desserte en réseaux et de contraintes d'assainissement peu adaptées à une densification des espaces disponibles.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable motivé, assorti :

- D'une réserve : réexaminer la règle de prospect par rapport aux limites séparatives en zones UJa et UJb
- De recommandations :
 - Modifier le dernier paragraphe de l'article UJ 2 ;
 - Tenir compte des recommandations de la DDTM et de la Chambre d'agriculture ;
 - Corriger une erreur matérielle de tracé UJb/N ; révision
 - Prendre en considération la demande de réalisation d'une contre-allée dans un espace planté.

Les règles de prospect par rapport aux limites séparatives sont maintenues car les 7 demandes formulées pendant l'enquête publique concernaient, à une exception près, des personnes dont les terrains n'étaient pas constructibles avant la loi ALUR. L'augmentation à 7 mètres en UJa et 10 mètres en UJb est justifiée par la faible desserte en réseaux et les contraintes d'assainissement de ces zones ; il est toutefois décidé d'assouplir cette règle en autorisant une exception en cas d'extension d'un bâti existant : le retrait pourra être de 5 mètres.

Considérant que la modification n° 10 procède également à une adaptation du règlement sur la zone As. En effet, la vocation stricte (zone As) du secteur de Sainte Marguerite répond à la préoccupation de préservation paysagère sur ce secteur périurbain sensible dont la configuration parcellaire incite à une réglementation plus stricte de cet espace. Conformément à la préconisation de la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes émise en 2012 lors de la modification n° 8 du PLU, dans cette zone agricole stricte, seules les serres ainsi que les

constructions à usage agricole dans la limite de 30m² pour un hectare d'exploitation agricole ont été autorisées. La Commission Equipement et Aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 28 janvier 2015.

En conséquence, Vu les avis des Personnes Publiques Associées, Vu le rapport du Commissaire Enquêteur, annexé à la présente délibération, qui a rendu un avis favorable et motivé, Vu le dossier de modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme, annexé à la présente délibération et considérant le bilan exposé ci-dessus,

Je vous demande de bien vouloir : Approuver le dossier de la modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme relative à des adaptations portant sur le règlement de certains secteurs de la commune et sur l'annexe 7.13 du PLU, dire que le dossier de modification n° 10 du PLU approuvé sera tenu à la disposition du public dans les locaux du Service de l'Urbanisme, dire que conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal d'annonces du département des Alpes-Maritimes, préciser que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Christophe MOREL

En réponse à votre remarque, la rédaction actuelle du PLU permet la construction de logements sociaux et il ne nous a pas paru nécessaire de prévoir des dispositions spécifiques qui viendraient s'ajouter au dispositif actuel. Nous travaillons sur la réalisation de logements sociaux de manière très sérieuse. De nombreux projets sont en cours à l'instruction à l'urbanisme et des autorisations de construire sont délivrées régulièrement en ce sens. Par ailleurs, nous sommes en révision générale du PLU. Cette modification avait pour objet de contrer certains effets de la Loi ALUR et dans le cadre de cette révision, nous prendrons en compte tous les éléments qui nous paraîtront utiles.

Monsieur Jonathan TURRILLO

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME
Approbation de sa modification n° 10

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes nombreux à penser que les portes ouvertes par la loi ALUR avaient besoin d'être maîtrisées afin de garder le contrôle de l'aménagement de notre territoire, notamment dans notre ville.

Cette modification du PLU nous paraît donc nécessaire afin d'éviter un bétonnage et une sur densification qui seraient catastrophiques à tous points de vue pour les Grassois, en premier lieu en matière d'équipements publics à construire.

Néanmoins, les remarques du Sous-Préfet dans sa lettre du 27 novembre 2014 concernant le constat de carence et les 634 logements locatifs sociaux (LLS) à construire d'ici 2016 méritent que l'on s'y arrête.

En effet, le représentant de l'Etat regrette **qu'aucun outil permettant de favoriser la production de logements locatifs sociaux n'ait été instauré à l'occasion de cette modification.**

Cette remarque aurait méritée d'être prise en compte.

Or, elle est balayée dans la présente délibération au prétexte que le PLU actuel ne bloquerait pas la réalisation de ce type de logement et que la commune aurait plusieurs dossiers en cours d'instruction qui permettront la mise en œuvre de programmes sociaux.

Il me semble que cela consiste à affirmer que tout va bien et que les choses vont dans le bon sens.

Est ce à dire que les 634 logements sociaux seront bien réalisés d'ici 2016 ?

Je ne partage pas ce point de vue.

Je pense, au contraire, que nous devons augmenter nos efforts sur cette question en utilisant tous les outils à notre disposition et en nous donnant ceux que la loi nous permet et que nous n'avons pas.

Je pense comme le Sous-Préfet que nous sommes passés à côté d'une opportunité à l'occasion de cette modification du PLU et que c'est regrettable.

Madame Valérie COPIN

La Ville de Grasse s'inscrit dans la perspective du recrutement d'un Directeur Général des Services. Cette perspective nécessite, au regard de la strate démographique de la Ville de Grasse, le recrutement d'un agent statutaire titulaire d'un grade de catégorie A relevant d'une échelle de rémunération dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985. Afin de respecter les règles de publicité préalables à ce recrutement, une information est actuellement disponible sur le magazine national de la Gazette des Communes et une vacance de poste est désormais faite auprès du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes. Le fonctionnaire recruté à cette fin aura pour mission de faciliter le fonctionnement des services en proposant une organisation adaptée aux contraintes budgétaires que nous rencontrons.

Les crédits sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la commune pour satisfaire à ce recrutement.

Monsieur Paul EUZIERE

Je me félicite que l'on regagne les rails que nous n'aurions jamais dû quitter, de la légalité en matière de nomination du personnel et de créations des postes. En effet, le 4 juillet 2013 le précédent Maire avait nommé une DGS sur un poste qui n'existait pas et, bien qu'on n'ait pas été entendu en conseil municipal, nous avons été contraint d'aller devant le juge des référés qui le 30 septembre 2013 a rendu un jugement accablant pour la gestion du personnel de la ville et notamment des cadres. Il a été pointé qu'un certain nombre de postes de DGA étaient tout aussi illégaux. Nous sommes heureux que l'on revienne à la procédure de création d'un poste de publicité interne et externe. Le jugement du 30 septembre 2013 notait l'irrégularité de la création de deux postes de DGA. On a actuellement des DGA qui sont sur des postes non créés et tout aussi illégaux. Ce sont des nominations pour ordre qui ont été effectuées. Donc il conviendrait de régulariser aussi ces postes de DGA.

Nous avons un poste de DGST et nous avons une cadre qui est DGST, qui signe en tant que DGST qui fait « fonction de » mais qui est DGA sur un poste qui a été pourvu tout aussi irrégulièrement. Nous souhaitons que l'ordre soit remis et que la loi soit respectée ainsi que le statut du personnel. Si nous avons une DGST qui fait fonction de DGST, qu'elle soit nommée au poste de DGST. Donc je me résume :

1. C'est très bien qu'on crée ce poste de DGS,
2. Il faut régulariser deux postes de DGA,
3. Il faut régulariser la situation de la DGST.

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance. C'est encore une délibération qui fait l'unanimité. Nous souhaitons de la clarté, de l'organisation, de la méthode. Je prends vos félicitations avec beaucoup d'encouragement et je vous en remercie.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 17 TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATION**

Madame Valérie COPIN

La création du poste de Directeur Général des Services nécessite une adaptation du tableau des effectifs. Aussi, vous constaterez l'ouverture d'un poste de Directeur Général des Services non pourvu ainsi que l'ouverture d'un poste sur chacun des grades permettant un recrutement laissant envisager le détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Ainsi, un poste d'Administrateur Territorial, un poste de Directeur Territorial et un poste d'Ingénieur Territorial en Chef de classe exceptionnelle sont ouverts et non pourvus.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 18 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CDG
ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES**

Madame Valérie COPIN

Au regard de la loi du 12 mars 2012, afin de permettre aux collectivités non affiliées de bénéficier d'un ensemble de missions qui ne s'exercent normalement qu'au bénéfice des collectivités affiliées, il est proposé d'adhérer au socle commun de compétences du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes ayant lui-même délibéré sur le contenu le 1^{er} décembre 2014. La Ville de Grasse souhaite cette adhésion principalement pour une gestion du secrétariat des commissions de réforme ainsi que pour le secrétariat des comités médicaux. En effet, en 2014 c'est plus de 60 dossiers qui ont été présentés et la Ville, en tant que telle, ne peut de manière isolée se substituer à cette compétence. Le coût de cette adhésion est nul mais un montant forfaitaire de 60 € sera demandé lorsque la ville présentera un dossier que ce soit devant la commission de réforme ou devant le comité médical. Concernant les autres compétences du socle commun, les facturations se font sur l'utilisation des thématiques dans le respect d'une grille tarifaire jointe dans le projet de convention qui accompagne la délibération des pages 26 à 30.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 -19 BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ATTRIBUTION**

Madame Dominique BOURRET

Vu les nouveaux critères d'attribution des bourses communales, votés par délibération N° 2014-272 le 9 décembre 2014, une commission des bourses communales que j'ai présidée s'est réunie, le 5 janvier 2015, à l'issue de laquelle a été arrêtée une liste de 33 boursiers faisant apparaître le niveau d'études et le montant de leur bourse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 20 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC
PEGOMAS - REGULARISATION 2013/2014**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer le protocole transactionnel relatif aux frais de fonctionnement de 11 enfants grassois scolarisés sur la commune de Pégomas pour l'année 2013-2014 et pour un montant de 3 896.14 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 21 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC SAINT-
CEZAIRE - REGULARISATION 2013/2014**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer le protocole transactionnel relatif aux frais de fonctionnement de 6 enfants de Saint-Cézaire scolarisés sur la commune de GRASSE pour l'année 2013-2014. C'est pourquoi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole avec Saint-Cézaire et d'inscrire au budget 1 230.38 € en recette.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 22 CONVENTION CADRE INTERCOMMUNALE AVEC PEGOMAS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 675 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en CLIS est de 940 € pour l'année scolaire 2014-2015. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1^{er} septembre. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre intercommunale avec la commune de Pégomas concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 23 CONVENTION CADRE INTERCOMMUNALE AVEC SAINT CEZAIRE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 675 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en CLIS est de 940 € pour l'année scolaire 2014-2015. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1^{er} septembre. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre intercommunale avec la commune de Saint-Cézaire concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 24 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Madame Nicole NUTINI

La Ville de GRASSE souhaite poursuivre son dispositif de maîtrise de la population féline libre. En effet, il appartient à la commune de gérer la population de chats errants sur son territoire depuis le décret du 25 novembre 2002. Ces tarifs sont peu élevés car l'association « VPT O6 » bénéficie d'une subvention annuelle du Conseil Général des Alpes-Maritimes pour réaliser, dans le département, la stérilisation des chats errants. La prise en charge financière pour chaque opération s'effectuera entièrement par la Ville de GRASSE. La Ville de GRASSE participera au financement de ce dispositif à hauteur de 50 bons sur une année, soit pour une somme qui sera comprise entre 1100 € et 1900 € T.T.C au maximum. Je vous demande d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 25 ZONE INDUSTRIELLE DU CARRE – ROUTE DE LA MARIGARDE
MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX BASSE TENSION**

Madame Nicole NUTINI

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse détient la maîtrise d'ouvrage unique de requalification des voiries et réseaux divers de la Zone d'Activités du Carré / Marigarde. La mise en souterrain des réseaux basse tension doit être obligatoirement réalisée d'après un projet SDEG, syndicat départemental de l'électricité et du gaz, dont la Ville fait partie. La Ville de Grasse a donc chargé le SDEG de réaliser ces travaux et d'obtenir les subventions. La Ville de Grasse s'engage à régler le solde après subventions. Cette opération est prévue dans la Convention Ville de Grasse / Pays de Grasse concernant ces travaux de la Zone d'Activités, avec à terme les remboursements des montants impliqués pour cette opération. Je vous demande d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 26 REQUALIFICATION ZA CARRE MARIGARDE
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A UNE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE
COMMUNE DE GRASSE / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Madame Nicole NUTINI

La zone d'activités du Carré-Marigarde a été déclarée d'intérêt communautaire. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dispose des compétences concernant les études et les travaux d'aménagements de celle-ci. La zone d'activités du Carré-Marigarde n'a jamais fait l'objet d'un traitement paysager spécifique. C'est pour cela qu'elle nécessite aujourd'hui une requalification et une réorganisation.

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages :

- La communauté d'agglomération du Pays de Grasse, au titre de ses compétences en matière d'aménagements sur les zones d'activités,
- La commune de Grasse, au titre de ses compétences générales et notamment en matière de réseaux « humides » (eaux usées, eau potable et eaux pluviales).

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, il a été convenu que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage public, en l'occurrence la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, qui agira en temps que « maître d'ouvrage unique de l'opération ».

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 27 VALLON DU ROSSIGNOL
CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame Nicole NUTINI

Du fait de sa complexité, le Vallon du Rossignol a toujours été dépourvu de réseau public d'eaux usées. Auparavant, certains riverains étaient même autorisés à rejeter leur sortie de fosses septiques directement dans le vallon. Un réseau d'assainissement existe. Cependant plusieurs raisons ont fait que les habitations ne s'y sont pas raccordées :

- le réseau est en contre haut des différentes propriétés ;
- les distances entre le réseau et les habitations à raccorder sont importantes (jusqu'à une centaine de mètres) ;
- pour pouvoir se raccorder, certains riverains devaient passer chez plusieurs de leurs voisins ;
- un terrain en restanque.

Une étude de faisabilité pour l'assainissement de ce vallon a été réalisée par IC.TP en 2010.

Depuis janvier 2014, nous travaillons avec le bureau d'études CTH INGENIERIE pour les phases d'étude et réalisation du projet de création d'un réseau d'eaux usées. Un projet définitif est prêt, projet défini à l'aide des renseignements fournis par les différents riverains lors des phases d'études préliminaires et d'avant projet.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

VALLON DU ROSSIGNOL
Création d'un réseau d'eaux usées
Demandes de subventions

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, chers collègues,

Il est bien évident que l'on ne peut se satisfaire du rejet des eaux usées dans le vallon du Rossignol.

Si l'assainissement par des moyens non collectif n'est pas envisageable, alors le raccordement à un réseau d'eaux usées est indispensable.

Permettez-moi cependant plusieurs remarques :

D'abord, est il possible d'avoir une évaluation du montant global des travaux avec ce que représente en pourcentage les subventions que nous pourrions obtenir ?

Par ailleurs vous n'êtes pas sans ignorer que ce problème d'assainissement non conforme touche de nombreux quartiers de Grasse.

Le raccordement de l'ensemble des foyers non conforme ne paraît pas envisageable aujourd'hui. Je pense que nous en conviendrons tous.

Entre les difficultés liées aux coûts, à l'éventuel engorgement des stations d'épuration et la possibilité ou non d'un assainissement individuel, c'est un problème complexe qui nécessite une vision globale.

En même temps, **cette question de l'assainissement public a été trop longtemps retardée** au bénéfice d'autres projets aussi coûteux mais beaucoup moins nécessaires.

Nous pensons que l'assainissement public doit être une des priorités en matière d'investissement municipal.

Afin de présenter un projet cohérent aux Grassois pour cette priorité qu'est l'assainissement et éviter que nombres d'entre eux ne s'interrogent sur les raisons du raccordement de telle rue et pas telle autre, il nous paraît indispensable que soit établi **d'un plan pluriannuel d'assainissement collectif sur la durée de la mandature** dont nous pourrions débattre et auquel nous pourrions associer les citoyens.

Madame Nicole NUTINI

Vous avez raison, le programme d'assainissement rentre dans le schéma directeur d'assainissement dans lequel, cette année on a rajouté le schéma des eaux pluviales. Nous souhaitons mener avec les services l'ensemble de ces opérations. Nous vous donnerons toutes les informations nécessaires. Aujourd'hui, les deux grosses urgences que nous avions étaient ce vallon et le vallon des chèvrefeuilles qui est un sujet très important.

Monsieur le Maire

Monsieur VOARINO est-ce que cette réponse vous convient ?

Monsieur Damien VOARINO

En partie, nous souhaiterions avoir ce schéma et créer une instance où on pourrait discuter avec les Grassois. Je pense que leur vision n'est pas aussi claire.

Madame Nicole NUTINI

Je prends en considération votre idée et je pense que l'on pourrait remettre en place une campagne d'information pour parler de l'assainissement dans les mois qui viennent.

Monsieur le Maire

Merci de cette contribution une nouvelle fois positive.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 28 SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES
PUBLIQUES DANS LE TERRAIN DE MONSIEUR DELEZENNE**

Madame Nicole NUTINI

Le présent rapport a pour objet l'établissement d'une servitude au profit de la Ville de GRASSE, pour entériner l'implantation d'un système de collecte et d'infiltration d'eaux pluviales provenant du domaine public, sur un terrain privé.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 29 CONVENTION VILLE DE GRASSE – AVENIR DE GRASSE
ENTRAINEMENT AU TIR DE LA POLICE MUNICIPALE
MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre l'association « l'Avenir de Grasse » et la ville dans le cadre d'entraînements au tir de la Police Municipale. Par délibération 2014- 276 en date du 9 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé le recours à un conventionnement entre la ville et l'association club de tir « l'Avenir de Grasse ». Ladite convention a pour objet de définir les modalités d'entraînement au tir des agents de la Police Municipale dans les installations de l'association. Le projet de convention précédemment présenté n'abordait pas toutes les questions de responsabilité telles que prévues par la convention d'utilisation d'un stand de tir de la fédération française de tir. Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville et l'association.

La commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 janvier 2015, je vous demande de bien vouloir rapporter la délibération en date du 9 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé le recours à un conventionnement entre la ville et l'association club de tir « l'Avenir de Grasse », approuver les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention entre « l'Avenir de Grasse » et la Ville de Grasse et dire que les crédits seront inscrits au budget 2015 et suivants de la commune.

Monsieur le Maire

Je tiens à saluer le travail effectué qui apporte de la rationalité dans les choses. Comment peut-on imaginer que les policiers municipaux de Grasse aillent s'entraîner à Antibes alors qu'on a un stand de tir à Grasse ? Cela coûte en carburant, en masse salariale et génère de la perte d'efficacité. Je préfère voir nos policiers marcher dans les rues de Grasse jusqu'au centre de tir plutôt que de les voir à la barrière du péage d'Antibes. Nous avons demandé à Monsieur BELVEDERE de mettre en œuvre le diagnostic, les solutions techniques pour rendre ce stand de tir adapté à la bonne utilisation d'un « tir police ». Aujourd'hui je suis heureux de voir que « l'Avenir de Grasse » peut accueillir la police municipale, augmenter de 55 le nombre de ses adhésions et demander au conseil général une subvention plus importante.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 30

**SOINS AUX ANIMAUX BLESSES TROUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE
CONVENTION AVEC LES CLINIQUES VETERINAIRES**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement du dispositif assurant les premiers soins de secours aux animaux accidentés ou malades, trouvés sur la voie publique, de maître inconnu ou défaillant. Depuis 2007, la Ville de Grasse a mis en place un dispositif permettant de traiter le problème des animaux errants trouvés sur la voie publique. Afin d'organiser les premiers soins à donner à ceux accidentés ou malades, il est proposé de renouveler la convention avec les différentes cliniques vétérinaires collaborant avec la Ville. Cette convention fixe dans les mêmes termes les modalités d'intervention et de prise en charge des animaux.

Les tarifs des soins vétérinaires sont restés inchangés durant la période de 2010 -2014. Aujourd'hui, la grille tarifaire a été légèrement revalorisée. La participation de la Ville sera limitée à 197€ T.T.C. pour les soins fournis, selon la note d'honoraires présentée par le vétérinaire et validée par la Police Municipale (dans l'éventualité où le propriétaire de l'animal ne serait pas retrouvé). Si l'animal nécessite des soins plus importants, l'accord de la Commune devra être recueilli (ou celui du propriétaire s'il est identifié).

La Commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 janvier 2015, je vous demande de bien vouloir approuver les conditions du projet de convention, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et dire que les crédits seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 31

**PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL OUEST 06
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Madame Anne-Marie DUVAL

L'action commune W5 « Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06 » consiste, dans un premier temps, à mettre en œuvre un accompagnement méthodologique et une expertise pour la prise en compte de la logistique urbaine à l'échelle du bassin de vie de l'Ouest 06 dans le but d'établir des pistes d'actions ciblées communes et spécifiques à chaque collectivité. Le montant de cet accompagnement est estimé à 10 000 € TTC ; le coût sera réparti à part égale entre les 6 partenaires soit 1 666.67 €. Pour mettre en œuvre cette action, les six collectivités partenaires du PCET Ouest 06, à savoir la CASA, CAPL, CAPG et les communes d'Antibes, de Cannes et de Grasse ont choisi de réaliser un groupement de commandes. Je vous demande de bien vouloir approuver la convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre de l'action W5 « Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06 » ; autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à la mobilité et aux transports, à signer la convention de groupement de commandes et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération et inscrire la dépense au budget 2015.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Muriel CHABERT

Nous avons la chance d'avoir des privés qui s'investissent dans la ville de Grasse afin de l'embellir. Cette chance nous l'avons avec Monsieur CHETON qui a souhaité s'investir sur l'avenue Henri DUNANT, à proximité des piles de soutènement du pont de l'avenue Frédéric Mistral. Ce projet consiste à embellir la partie située en face de sa propriété. Monsieur CHETON ne peut pas intervenir sur le domaine public, nous avons dû procéder à une convention. Après l'accord du Conseil Municipal, Monsieur CHETON pourra verser la somme de 100 000 € afin que l'on puisse effectuer ces travaux. C'est un très beau projet qui va embellir ce lieu.

Monsieur le Maire

Encore une bonne nouvelle. Nous allons pouvoir améliorer notre esthétique urbaine sans contribution financière si ce n'est qu'après les travaux nous serons en charge de l'entretien des espaces verts.

Madame Myriam LAZREUG

Nous souhaiterions avoir la convention. Vous dites que Monsieur CHETON s'engage à hauteur de 100 000 €. Connaissez-vous le montant des travaux ?

Monsieur le Maire

Le montant correspond à 100 % des travaux. Vous faites bien de demander la convention. Je vais vous la faire distribuer sur table. Avez-vous besoin d'une convention par personne ou une pour le groupe ?

Monsieur Paul EUZIERE

Une pour le groupe.

Monsieur le Maire

D'accord et une pour le groupe de Monsieur DEGIOANNI.

Je vous propose qu'en attendant les photocopies, on passe à la délibération suivante, cela vous laissera le temps de prendre connaissance de la convention.

Madame Catherine BUTTY

La Ville de Grasse organise le 25 avril 2015, l'élection de Miss Grasse lors d'une soirée à l'espace Chiris. Douze jeunes filles devront se départager pour pouvoir représenter la Ville de Grasse lors des grandes manifestations festives de la Commune.

Il convient de voter une tarification pour l'entrée de cette manifestation:

- entrée simple avec une coupe de champagne servie à table à 15€.
- entrée simple à 10 €.
- gratuité pour les enfants de moins de 8 ans.
- gratuité pour les partenaires et sponsors.

La Commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 janvier 2015, je vous demande de bien vouloir approuver ces tarifs.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 34 EXPOROSE 2015
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Catherine BUTTY

La Ville de Grasse organise du 8 au 10 Mai 2015 son exposition Internationale de Roses sous le thème de "la Princesse Pauline" en écho au bicentenaire de Napoléon et surtout pour se souvenir de l'attachement de la Princesse aux jardins, aux roses et à Grasse. A cet effet, un espace sur le Cours Honoré Cresp et le jardin des plantes « pépinière vente de rosiers de jardins » sont mis à disposition selon le tarif en vigueur du mètre linéaire du domaine public. Afin de réguler les réservations de l'esplanade du Cours Honoré Cresp et du jardin des plantes par les pépiniéristes et les exposants « Garden », il sera demandé un chèque de caution d'un montant de 100€ avant la manifestation. Il sera également proposé des mises à disposition gratuites pour certains partenaires ayant collaboré étroitement à l'organisation de cette manifestation : producteurs de roses, pépiniéristes, fleuristes, presse et administrations locales. Ils pourront bénéficier d'un emplacement gracieux sous forme de stand ou d'un espace dédié. Il leur sera néanmoins demandé de remplir un dossier d'inscription de réservation du domaine public avec une attestation d'assurance. Concernant les espaces commerciaux, les « gardens », il convient de voter une tarification différente des autres espaces. Il est proposé pour un Garden, espace commercial de 3X3, un montant de 320 euros TTC durant les 4 jours d'Exporose. De plus, un tarif unique de 5€ sera demandé aux visiteurs pour l'accès aux différents sites mis en valeur dans le cadre de cette manifestation.

Je vous propose d'adopter les tarifs de droits d'entrée suivants :

- Entrée tarif normal : 5€.
- Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfant de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants : 3€.
- Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse.

La Commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 janvier 2015, je vous demande de bien vouloir adopter ces tarifs.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 35 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
PAYS DE GRASSE POUR L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA FOURNITURE
D'ENERGIE POUR LA CHAUFFERIE DU CENTRE CULTUREL ALTITUDE 500**

Monsieur Jean-François LAPORTE

En préambule une légère modification sur le montant T.T.C indiqué qui ne sera pas 14 474.92 € mais de 14 513.32 €.

La présente délibération a pour objet une convention de partenariat entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) pour l'utilisation, l'exploitation, l'entretien et la fourniture d'énergie de la chaufferie du site Altitude 500. La chaufferie est entretenue par le prestataire de la CAPG : Cofely Service. Cette chaufferie est utilisée l'été par la CAPG pour chauffer la piscine altitude 500 et l'hiver par la Ville de Grasse pour le chauffage du Centre Culturel Altitude 500. Des travaux d'investissement ont été effectués dans le cadre du marché, il est également proposé de répartir les frais entre la ville et la CAPG, proportionnellement à leur consommation. Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse annexée à la présente délibération, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, dire que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015 et suivants et autoriser le versement de la participation financière par la Ville de Grasse à la CAPG.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 36 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
REGLEMENT INTERIEUR**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Le présent rapport a pour objet d'adopter un nouveau règlement intérieur mieux adapté aux pratiques pédagogiques du Conservatoire de musique de Grasse précisant les missions du Conservatoire, les missions et responsabilités de la direction, du secrétariat et de l'équipe des enseignants, la constitution du conseil d'établissement et du conseil pédagogique, les modalités d'inscription des élèves et de paiement des droits d'inscription, les obligations des élèves, les diverses règles de discipline, sécurité, assurance, etc. Ce règlement a été présenté au comité technique le 6 janvier 2015. La commission "Vivre ensemble" ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 janvier 2015, je vous demande de bien vouloir abroger l'arrêté du 23 novembre 1998 et la délibération du 18 décembre 1997 sur le règlement intérieur et adopter le présent règlement intérieur du Conservatoire de musique de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Je vous propose de revenir à la délibération sur l'espace paysager rue Henri DUNANT.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je souhaite savoir si ce genre de convention a déjà eu lieu avec la commune de Grasse ou si ce sont des pratiques qui se font couramment dans les communes. On peut considérer que cela crée un précédent. C'est peut-être la porte ouverte à quelque chose qui ne serait plus maîtrisé ou maîtrisable.

Monsieur le Maire

C'est rare mais cela a déjà existé sur Grasse, comme par exemple la restauration de la villa Fragonard, avec Madame Alice ELLENA qui avait financé à hauteur de 100 000 € des travaux. C'était un mécénat mais il y avait eu un conventionnement. Si on me sollicitait pour améliorer des espaces à divers endroits de la ville, j'aurais plutôt tendance à dire instinctivement, bienvenu, en gardant bien sur notre autorité, notre indépendance, notre autonomie, notre choix des végétaux, notre choix de l'aménagement et quel sera notre impact en terme d'entretien. Lorsque j'ai eu cette proposition je me suis dit que c'était plutôt positif pour l'avenue Henri DUNANT. Cela nous permet de refaire ce haut de boulevard à coût zéro pour la commune.

Monsieur Paul EUZIERE

Pour la villa Fragonard, ce n'était pas pareil c'était un mécénat. Ce sont deux choses différentes.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas pareil parce qu'il y a un lieu patrimonial communal et là c'est un lieu de route communale. Le processus juridique était le même que la convention qui vous a été distribuée sur table avec Alice ELLENA et Claude CHETON.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous sommes d'accord sur le fait que cela va améliorer l'environnement néanmoins il ne faut pas oublier que cela va donner une plus-value à l'immeuble de Monsieur CHETON.

Monsieur le Maire

Je pense que vous n'avez pas tort, plus on embellit plus l'immobilier va monter plus il y aura de la plus-value. Cela va améliorer l'environnement.

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Afin d'éviter toute dérive, le nom de ce square sera soumis à la commission des hommages publics.

Madame Myriam LAZREUG

Ce n'est pas un coût zéro pour la ville puisque la ville prendra en charge l'entretien et par ailleurs Monsieur CHETON prend bien garde de limiter sa participation à 100 000 € et il précise que s'il y a des imprévus ce sera à la charge de la ville.

Monsieur le Maire

Le coût des travaux est à zéro et la tonte de la pelouse sera à la charge de la ville. Effectivement, cela peut se quantifier en masse salariale mais le coût d'investissement est à zéro.

Madame Myriam LAZREUG

Alors pourquoi prévoir que ces suggestions prévues ou imprévues seront à la charge de la ville et non de Monsieur CHETON si on est sûr que le coût est de zéro ? Pourquoi n'y a-t-il pas de devis ?

Monsieur le Maire

Vous devriez dire merci à Monsieur CHETON plutôt que d'avoir cette démarche.

Madame Myriam LAZREUG

Donc on prend en charge tous les problèmes que l'on peut trouver dans la mise en œuvre de ce projet. C'est marqué noir sur blanc dans la convention.

Monsieur le Maire

Pas du tout. Il y a eu un paysagiste, des études qui ont quantifié et plafonné les travaux à 100 000 €. Il n'y a pas à avoir de la suspicion.

Madame Myriam LAZREUG

Alors on enlève l'article 2.

Monsieur Jonathan TURRILLO

La ville de Grasse est propriétaire, elle reste propriétaire et elle est maître d'ouvrage donc évidemment que la suite des frais sera à sa charge. C'est un embellissement.

Madame Myriam LAZREUG

Je vous parle des suggestions prévues et imprévues.

Monsieur Jonathan TURRILLO

On aurait beau retirer cette clause qu'elle serait de toute façon appliquée puisque la ville de Grasse reste propriétaire. C'est un aménagement qui profite à la collectivité. Il est de droit que la ville assure l'entretien et les suites d'un ouvrage qui lui appartient.

Madame Myriam LAZREUG

Il est normal que la ville prenne en charge les imprévus du projet et pas Monsieur CHETON qui est à l'origine de la demande.

Monsieur Jonathan TURRILLO

La ville est propriétaire.

Monsieur le Maire

Madame LAZREUG, je vous donne raison sur le fait que l'entretien sera un impact sur le travail du personnel des espaces verts. Monsieur CHETON consacre 100 000 € afin d'améliorer le haut de ce boulevard et non pas pour piéger la ville. Le chiffrage a été effectué pour la mise en œuvre de ce projet.

Madame Myriam LAZREUG

Il aurait été souhaitable qu'on ait ce chiffrage aujourd'hui. Nous n'avons ni la convention, il faut la demander, ni le travail chiffré.

Monsieur le Maire

Vous l'avez demandée, je vous l'ai donnée.

Madame Myriam LAZREUG

Je vous parle du travail chiffré.

Monsieur le Maire

Pour résumer l'entretien sera à la charge de la collectivité.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

Pourquoi vous abstenez-vous ?

Madame Mekia ADDAD

Nous nous sommes permis de demander des informations complémentaires car notre crainte c'est que les travaux explosent et que l'on ait à la fin des fonds à verser. Produisez-nous un devis, vu que la ville est maître d'ouvrage. Il n'y a aucune difficulté. Si le devis est établi, et s'il est clair bien sûr, nous voterons cette délibération. Vous nous dites que vous nous avez fourni la convention. Est-il normal que des élus soient en possession d'une convention raturée, signée, loin d'être dans son état final et qui est produite aujourd'hui, jour du Conseil Municipal ? Notre obligation en tant qu'élus est de vérifier ces budgets. Il ne faut pas mal analyser les interventions, nous demandons juste des renseignements complémentaires.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de demander la convention. Je pensais qu'elle avait été même annexée et je donne tort aux services qui ne l'ont pas mise dans les envois.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vous lis l'article 3 de la convention : « M. Claude CHETON s'engage à verser à la Commune la totalité de la somme de 300 000 euros ». C'est barré, à la place il y a « 100 000 euros net de taxes dès réception de l'avis de paiement par le comptable du trésor ».

Nous ne pouvons pas valider ces documents en l'état.

Monsieur le Maire

Souhaitez-vous qu'on ressaisisse cette convention et qu'on vous la distribue sur table ?

Monsieur Paul EUZIERE

Nous souhaitons les devis.

Monsieur le Maire

Nous allons procéder au vote. Je ne mets pas en cause votre intervention Maître LAZREUG, ni la vôtre Madame ADDAD. Je trouve normal que vous ayez une convention correcte afin de valider une délibération.

Madame Murièle CHABERT

Nous avons fait plusieurs réunions sur ce dossier avec des avocats et si les travaux dépassent 100 000 € nous nous arrêterons. La convention est une convention basique, le privé ne peut pas intervenir sur le domaine public. Un chiffre a été décidé et on s'y tiendra.

Monsieur Serge PERCHERON

Vous savez que je suis élu dans ce magnifique hameau de Saint-Antoine. Le projet de Monsieur CHETON, je l'ai vu, il est magnifique. Cet endroit sert à déposer des matelas et bien d'autres objets et cela nous coûte de l'argent. Je pense que si Monsieur CHETON offre 100 000 €, les services seront capables de vérifier que l'enveloppe ne sera pas dépassée.

Monsieur le Maire

J'intègre votre remarque. Pour recueillir votre consentement, je fixe comme objectif aux services que les travaux ne dépasseront pas 100 000 € et je rendrai compte du coût définitif des travaux. Nous veillerons à annexer des délibérations qui soient propres.

Nous revotons cette délibération.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité. Je vous fournirai toutes les dépenses afin de vous montrer que l'enveloppe sera respectée.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous vous féliciterons.

Monsieur le Maire

J'inviterai l'ensemble du Conseil Municipal à couper le ruban tricolore et je sais que ce jour là vous me félicitez devant la presse et Monsieur CHETON. J'oublierai même que vous vous êtes abstenu.

Monsieur le Maire

La présente motion a pour objet de solliciter le Gouvernement pour suspendre l'examen du projet de loi et à l'heure même ou nous terminons notre débat, nous venons d'apprendre que ce projet de loi vient d'être passé avec l'article 49.3 qui vient d'être utilisé. Je souhaite que nous puissions évoquer cette question car la dernière fois que le 49.3 a été utilisé, c'était en 2006 par Dominique DE VILLEPIN. A l'époque c'est François HOLLANDE, député, premier secrétaire du parti socialiste qui avait défendu la motion de censure, en parlant de brutalité et de passage en force. J'ai bien fait d'inscrire cette motion au Conseil Municipal pour dire combien nous nous opposons à cette Loi Macron sur la question des professions réglementées. Cette motion aura une résonance particulière dans la presse. Je sais que la presse départementale et nationale est en train d'interviewer le président du Conseil Général et le président de la Métropole, l'ensemble des personnalités nationales pour ce 49.3 qui va laisser une trace. J'aimerais que l'on m'explique comment quelques années plus tard pour ne pas être mis en minorité par les siens, on utilise cette même méthode sans se remettre en question. Je souhaite que nous puissions délibérer sur cette motion de soutien aux professions réglementées. Après avoir rencontré la chambre des Notaires, tous les Notaires sur notre territoire un par un, la chambre disciplinaire, le bâtonnier, les avocats, l'ensemble des représentants de ces professions réglementées sur les cantons de Grasse, Saint-Vallier, Saint-Cézaire, tout ce territoire qui est le nôtre de cet ouest du département, je souhaite témoigner mon soutien et condamner à la fois cette démarche du gouvernement et condamner deux fois plus fort ce qui vient de se passer avec ce 49.3.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Jonathan TURRILLO

Il s'agit bien d'une motion. Tout évènement qui a un impact sur le territoire mérite qu'on en débattenne et qu'on s'exprime. Je vous rappelle que le barreau est intitulé le barreau de Grasse, 13^{ème} de France et que cela fait partie aussi de son identité. Dans le cadre de mes responsabilités passées, je me suis attaché à recentrer l'existence du barreau sur Grasse et dans la mesure où le palais de Justice, le barreau font de l'histoire de Grasse, de l'activité de notre territoire. Je suis également solidaire du sort fait aux Notaires car attenter aux professions réglementées sous prétexte qu'on serait un frein à l'activité économique, c'est en réalité nier que les professions visées sont attachées aux droits fondamentaux du citoyen. Nous avons été avec quelques uns les inspirateurs de cette motion. Elle représente une importance pour le territoire grassois intimement lié à son histoire et, à ce titre, le Conseil Municipal peut tout à fait s'exprimer sur une motion qui n'est qu'un souhait.

Monsieur le Maire

Je partage vos propos. Je vais développer cette pensée que vous venez d'évoquer.

Monsieur Paul EUZIERE

Il n'y a aucune référence dans cette déclaration y compris en ce qui concerne le barreau de Grasse. Ce ne sont que des généralités nationales.

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas des généralités nationales.

Monsieur Paul EUZIERE

Considérant que pour les pharmaciens le conseil de l'ordre des pharmaciens indique que, considérant que pour les avocats le conseil national invoque que, il y a une question de compétence et de fonction de chaque assemblée. C'est ma perception. Je dis simplement que nous ne sommes pas là, quoique nous pensions de cette Loi ou d'une autre, nous ne sommes pas là pour légiférer. C'est le rôle de l'Assemblée Nationale et c'est le rôle du Sénat. Nous allons exprimer un souhait sur une Loi qui a été votée. Faites voter ce que vous voulez, nous ne votons pas cette motion.

Monsieur le Maire

J'ai entendu votre message Monsieur EUZIERE et il n'est nullement question dans notre assemblée de venir faire des débats parisiens. Ce n'est pas la question. Cette question de la Loi Macron, elle a des incidences locales que Maître TURRILLO vient d'évoquer et il me semble qu'il a raison. Je pense que l'ensemble des avocats seront d'accord pour dire que cette Loi peut porter préjudice localement sur ce tribunal de grande instance, sur la maison de l'avocat, sur l'activité que nous avons ici. Nos avocats souhaitent garder cette indépendance, cette autonomie. Que le rôle du bâtonnier d'ailleurs puisse être protégé et que les avocats ne deviennent pas des salariés, c'est bien loin d'un débat parisien. Lorsque les notaires, les avocats, les pharmaciens sont venus me voir, ils m'ont dit : « Monsieur le Maire qu'en pensez-vous ? » Je ne leur ai pas dit : « ce n'est pas de mon ressort, de mon assemblée ». Je leur ai dit : « je vais vous écouter car vos préoccupations à Grasse m'intéressent ». Aujourd'hui vous dites nous ne sommes pas là pour voter des motions nationales, pourtant il me semble que vous avez voté dans cette même assemblée, dans la mandature précédente de Jean-Pierre LELEUX, une motion sur le gaz de schiste et ce jour là c'était le bon moment. Là, lorsqu'il faut défendre les avocats, les notaires qui viennent nous voir et bien oui je leur ai dit : « je vous écoute et je vais inscrire cette motion à l'ordre du jour de notre conseil ». La motion de censure qui vient d'être déposée par l'opposition à l'Assemblée Nationale sera a priori tranchée demain et un vote de cette motion est prévu jeudi. Si la majorité des votes se fait, alors le projet de Loi sera adopté par l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui rien n'est adopté. Je veux adresser ce message en tant que Maire de Grasse en disant j'ai entendu nos concitoyens, ces professions réglementées qui sont inquiètes et il est nullement question d'importer un débat national mais plutôt de répondre à des préoccupations de nos locaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, par définition toute Loi a une incidence locale. On peut donc à chaque Conseil Municipal voter une motion, dix motions. Nous en sommes à la quatrième depuis le début du mandat, ce qui fait beaucoup plus que dans la mandature précédente. Vous avez fait allusion à mon vote sur le gaz de schiste. Monsieur LELEUX a repris une proposition d'un des groupes d'opposition sur le gaz de schiste. Comparaison n'est pas raison, Monsieur le Maire, et donc il a proposé puisqu'il y avait deux motions, une motion unique. Deuxièmement, le périmètre de Brignoles venait jusqu'aux portes du Cannet et incluait complètement la commune de Grasse. Voilà pourquoi nous l'avons votée.

Monsieur le Maire

Je trouve que vous avez eu raison parce que c'était une inquiétude locale qui était exprimée.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

La question de Monsieur EUZIERE est de savoir si une motion peut faire l'objet d'une délibération. Lorsqu'une délibération est votée, elle est transmise à la Préfecture pour le contrôle de légalité. Le 3 juin 2014, la commune de Saint-Galmier dans la région Rhône-Alpes a voté une motion qui concernait la motion relative à la réduction des charges des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Cette motion qui était intitulée délibération a été transmise à la Préfecture. Alors si ce n'était pas une délibération, pourquoi le Préfet qui est chargé du contrôle de légalité a-t-il réceptionné cette motion comme étant une délibération ?

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne sais pas pourquoi le Préfet n'a pas fait son travail.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Le Préfet a le contrôle de légalité de tous les actes qui lui sont transmis. Vous remettez en cause la compétence du Préfet.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui la compétence de certains Préfets à certains moments. Tous les jours les décisions préfectorales sont remises en cause par la justice administrative.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Ce qui veut dire que l'Etat fait mal son travail.

Monsieur le Maire

Merci pour ce complément d'information qui vient de nous être apporté. Je voudrais juste conclure en disant que diverses professions réglementées sont venues me solliciter pour me demander ce que je pouvais faire pour eux. Nous devons être concernés même si je sais que nous n'avons pas un rôle de législateur ici.

Nous allons procéder au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO ne prennent pas part au vote.

La motion est adoptée à la majorité.

La séance est levée à 20h00.

**MOTION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES
VISÉES PAR LE PROJET DE LOI "MACRON"**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

D'abord, une **remarque de forme, mais qui, comme toujours, rejoint le fond**.
Je m'étonne qu'une motion soit présentée comme une délibération avec un numéro et « *un résumé synthétique du rapport* » en préambule.
Une motion est un vœu d'une assemblée.
Une délibération est un acte exécutoire.

Je pense que cette différence fondamentale de nature n'aura pas échappé au Premier Magistrat de Grasse ni à l'exécutif municipal.
Nous vous demandons donc de signifier cela au service compétent en modifiant complètement la présentation de cette motion et, notamment, en retirant son numéro de délibération et son « résumé synthétique » qui en font une délibération. Ce qu'elle n'est pas.
Faute de quoi, la ville de Grasse se ridiculiserait auprès des représentants de l'Etat.

Deuxième remarque, **cette motion porte sur un projet de loi** qui sera voté cet après-midi même par l'Assemblée Nationale.
Sauf à tout confondre, **il n'est pas de la compétence de l'assemblée délibérante d'une commune ou de toute autre collectivité territoriale de légiférer** sur quoi que ce soit.

Je me permets de rappeler l'article **L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**: « *Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence* ».

Jusqu'à nouvel ordre, légiférer sur la déréglementation de telle ou telle profession n'est pas de la compétence d'une collectivité territoriale et donc de notre assemblée.

Permettez-nous d'ajouter que nous trouvons d'autant plus hors de notre compétence d'élus municipaux cette **motion de politique nationale** que nous vous ne nous avez jamais proposé de voter une motion de soutien aux **personnels de Nice Matin** pour lesquels, par exemple, l'engagement financier du conseil général des AM aurait pu être une aide conséquente.

Pas plus, d'ailleurs que vous ne nous avez proposé de motion de soutien aux **salariés du Casino** qui, pourtant, relèvent directement d'une DSP de la Ville et qui risquent d'aller grossir prochainement les rangs des 4840 demandeurs d'emplois recensés dans le pays Grassois par Pôle Emploi.

Vous le voyez des sujets brûlants de motions en rapport directement avec la situation plus que préoccupante de l'emploi à Grasse ne manquent pas.

Mais **celle qui nous est présentée ici ne relève absolument pas de notre compétence** comme, je le répète, l'énonce en toute clarté l'article L1111- du CGCT.

En conséquence, **notre groupe ne prendra pas part à ce vote.**